

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

COMPTE RENDU INTEGRAL — 41^e SEANCE

2^e Séance du Mercredi 6 Novembre 1963.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1964 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6563).

Art. 17 à 34 et états B et C (suite).

Education nationale (suite).

MM. Hubert Martin, Grussenmeyer, Commenay, Royer, Cornette, Mme Ploux, MM. Feix, Bosson, Guillon, Nègre, Mondon.

M. Fouchet, ministre de l'éducation nationale.

M. Billères.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Zimmermann, Cachat, Gilbert Faure, Duterne, Mlle Dienesch, M. Voisin.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 6582).

PRESIDENCE DE M. PIERRE PASQUINI,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1964 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1964 (n^{os} 549, 568).

[Articles 17 à 34 (suite).]

M. le président. Ce matin, l'Assemblée a commencé la discussion du budget de l'éducation nationale.

Je rappelle les chiffres des états B et C :

EDUCATION NATIONALE

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils.

(Mesures nouvelles.)

« Titre III : + 420.480.043 francs ;

« Titre IV : + 330.715.064 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils.

(Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme, 1.960.140.000 francs ;
« Crédit de paiement, 485.900.000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme, 1.373.860.000 francs ;
« Crédit de paiement, 180.900.000 francs. »

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 2 heures 15 minutes ;
Commissions, 35 minutes ;
Groupe de l'U.N.R.-U.D.T., 2 heures ;
Groupe socialiste, 30 minutes ;
Groupe du centre démocratique, 15 minutes ;
Groupe communiste, 15 minutes ;
Groupe du rassemblement démocratique, 5 minutes ;
Groupe des républicains indépendants, 20 minutes ;
Isolés, 10 minutes.

La parole est à M. Martin, pour six minutes.

M. Hubert Martin. Monsieur le ministre, je m'étais promis d'attirer votre attention sur le problème du ramassage scolaire, mais d'autres orateurs le feront sans doute.

Devant la crise grave que traverse ma circonscription, c'est-à-dire le bassin de Briey, je limiterai mon propos au seul sujet pour lequel je me bats actuellement.

Le bassin de Briey, peuplé de 110.000 habitants, est actuellement dépourvu, en dehors d'un collège libre, courageux mais insuffisant, de tout lycée technique ou d'enseignement général et de tout collège technique.

Il s'agit là, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune, d'un scandale sans précédent en France.

Un lycée tout à fait insuffisant pour notre population est financé à Jarny, et un collège technique doit être édifié à Landres.

Or, chacun le sait, une « table ronde » s'est réunie cet été à Metz. Ce grave problème, qui n'a été résolu par aucun des gouvernements précédents, y compris ceux de la IV^e République, a été une fois de plus soulevé par tous avec tant de passion — car il faut se rappeler de la nécessité absolue de reconverter notre région et de donner à notre jeunesse la possibilité de s'instruire — que le préfet I. G. A. M. E. de Moselle et le préfet de Meurthe-et-Moselle avaient reçu pour mission de présenter d'urgence à Paris notre demande.

Ce fut, à vrai dire, avec beaucoup de satisfaction que nous apprîmes tous, lors de la dernière séance plénière, que nos porte-parole avaient reçu l'assurance formelle du financement en 1964 du lycée mixte d'enseignement général et technique de Briey et des collèges d'enseignement technique d'Homécourt et de Villersrupt.

Or une nouvelle absolument invraisemblable circule : le financement attendu avec tant d'impatience, promis avec tant de certitude, espéré avec tant de chaleur par une population éprouvée, est remis à une date ultérieure.

Laissez-moi, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, faire une digression qui me paraît indispensable, car je veux m'expliquer aujourd'hui sans détour.

Je suis radiologue de mon état. J'ai le triste privilège d'être très souvent le premier à savoir que mon patient est condamné à mort ou qu'il a quelques chances de guérir au moyen d'une thérapeutique énergétique.

Dans le premier cas, j'abonde en bonnes paroles et je laisse le malade repartir, sachant fort bien ce qui l'attend à plus ou moins brève échéance.

Dans le deuxième cas, je suis un peu plus franc. Mais j'insiste surtout sur la nécessité de la thérapeutique. Si le malade la refuse, alors au diable les discours académiques ! Je lui dis brutalement son fait et je le mets en face de ses responsabilités. C'est, monsieur le ministre, la minute de vérité.

Nous y sommes arrivés, nous aussi.

Voici plusieurs fois que j'interviens à cette même tribune pour alerter le Gouvernement sur la situation très critique du bassin de Briey. J'ai reçu quelques promesses et de bonnes paroles, sans plus, de M. le ministre de l'industrie. M. le ministre du travail, sans même étudier une honnête proposition que je lui faisais, m'oppose un refus catégorique. Mais je ne m'avoue pas vaincu.

Aujourd'hui, je redoute votre réponse, monsieur le ministre. Si elle était négative, ce serait la négation de la parole donnée. Ce serait couvrir nos deux préfets de ridicule. Ce serait enfin se moquer proprement de toute une population et en particulier de tous ceux qui, syndicalistes, élus, représentants du Gouvernement, se sont donné tant de mal pour faire sortir de cette table ronde quelque chose de cohérent et d'utile.

Non, monsieur le ministre, vous ne pouvez pas me répondre négativement. J'attends donc de votre bouche le démenti le plus formel à des rumeurs auxquelles je ne veux attribuer la moindre importance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Grussenmeyer. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. François Grussenmeyer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le nombre de députés alsaciens inscrits dans ce débat peut susciter de l'étonnement, notamment auprès de ceux de nos collègues qui ont entendu, depuis 1959, les déclarations des ministres de l'éducation nationale successifs car, tout comme moi, ils ont pris acte avec satisfaction de l'effort promis pour accélérer la construction des écoles maternelles dans les départements du Rhin et de la Moselle, condition essentielle du développement de la langue française dans cette région.

Mais les années passent. — les ministres parfois aussi — les paroles encourageantes figurent au *Journal officiel*, cependant que les écoles promises n'ont point vu le jour.

A en croire le projet de budget qui nous est soumis, il n'y a cette année encore aucun espoir d'une amélioration. Les crédits inscrits ne permettent pas la construction d'une seule classe maternelle ou primaire dans le Bas-Rhin, en dehors de l'agglomération strasbourgeoise.

Voilà qui est peu réconfortant pour les députés dont le souci est de mettre tout en œuvre pour que les petits Alsaciens n'aient plus de handicap linguistique lorsqu'ils entrent à l'école primaire.

Il est un autre problème particulier à ma circonscription où la langue et la culture françaises sont en péril. Pour une grande partie, la cause de cette situation est évidemment inscrite dans la géographie et dans l'histoire. Situé à l'extrême pointe Nord-Est de l'hexagone, l'arrondissement de Wissembourg forme un angle droit dont le sommet s'enfonce entre le Palatinat et le pays de Bade, dont il est séparé par le Rhin.

L'image du glacis, fréquemment utilisée pour caractériser l'Alsace entre les deux guerres, s'applique sans restriction à la région de Wissembourg qui, durant des années, a été couverte par les ouvrages de la ligne Maginot, ce qui interdisait tout développement industriel.

Depuis 1950, 4.000 emplois ont été supprimés. Alors comment s'étonner que l'industrie allemande, en pleine expansion et à l'étroit chez elle, se soit précipitée dans cette région sous-employée ?

Si l'implantation d'usines allemandes est sans conteste bénéfique au point de vue économique — il faut regretter que le Gouvernement n'ait pas implanté d'office une affaire française — elle présente par contre des inconvénients sérieux quant à la culture française, et nous assistons actuellement impuissants à une « germanisation pacifique ».

Dans toutes ces usines nouvellement implantées, à quelques exceptions près, les cadres supérieurs sont allemands, et automatiquement les rapports avec le personnel se font dans la langue de Goethe. Faute d'un collège technique sur place, les cadres moyens et les ouvriers spécialisés sont appelés à effectuer des stages de perfectionnement en Allemagne, leurs enfants s'y rendent en colonies de vacances. Il en est de même des 2.000 ouvriers qui tous les jours traversent la frontière pour chercher en Allemagne un travail mieux rétribué qu'en France.

Au moment où l'on parle de Marché commun, de construction européenne, de collaboration franco-allemande, mon exposé peut paraître exagéré, peut-être même inopportun pour quiconque ne vit pas ce problème. Cependant, face à ces impératifs qu'on ne peut méconnaître lorsqu'on se trouve au cœur même de l'Europe, la région de Wissembourg occupe une position originale et unique. Et cette pénétration germanique, qui pourrait être bénéfique pour d'autres provinces françaises, revêt ici une forme qui ne peut manquer d'inquiéter.

Pour assainir une telle situation, point de panacée ni de remède miracle. L'effort à entreprendre est surtout du domaine culturel et éducatif.

Dans l'arrondissement de Wissembourg, comme partout, la marée montante de la démographie a bouleversé les plans les plus optimistes, à telle enseigne que les constructions scolaires sont toujours en retard sur les effectifs. Mais ce qui n'est qu'une gêne passagère ailleurs devient un dommage définitif dans cette région frontalière.

Les comparaisons que les frontaliers sont appelés à faire dans ce domaine avec les réalisations allemandes ne sont pas toujours hélas ! à l'avantage de notre pays.

Alors que nos voisins allemands construisent le long de la frontière des collèges classiques, modernes et techniques, le projet d'agrandissement du lycée de Wissembourg — dont j'ai eu l'honneur, monsieur le ministre, de vous entretenir à Strasbourg — malgré de multiples démarches, se trouve souffrance depuis des années. Le collège technique, pourtant indispensable dans une région assimilée à une zone spéciale de conversion, promis depuis 1960, et bien que retenu par la commission nationale de la carte scolaire, ne figure point au budget de 1964.

Monsieur le ministre, votre responsabilité est immense. J'ose croire que vous avez compris mon appel angoissé.

Aussi serais-je heureux d'obtenir des assurances formelles tout à l'heure et j'espère que je n'aurai point à regretter le soutien que j'apporte au Gouvernement et à vous-même. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. Commenay. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

M. Jean-Marie Commenay. Monsieur le ministre, très succinctement, pour respecter le règlement, et d'une manière très incomplète, je voudrais vous soumettre, en dehors de tout esprit de critique systématique, trois séries d'observations : sur l'enseignement élémentaire, sur les collèges d'enseignement général et sur les transports scolaires.

En dépit d'une situation relativement et apparemment meilleure que celle des autres ordres d'enseignement, l'enseignement du premier degré pose de très nombreux problèmes.

La crise de recrutement y demeure toujours latente. Certains postes ne sont pas encore pourvus ou le sont parfois par des remplaçants n'ayant qu'une formation pédagogique insuffisante. Les classes maternelles et les classes d'enfants inadaptés connaissent un développement largement inférieur aux besoins.

En milieu urbain, leur extension est largement souhaitable, tandis qu'en milieu rural tout reste généralement à faire.

L'enseignement dans les zones rurales m'amène à émettre certaines réserves quant à l'étendue du futur regroupement cantonal.

Si la concentration au chef-lieu de canton du cours élémentaire et des cours moyens semble réalisable, autant il importe de maintenir au village une présence scolaire, notamment par la création d'écoles maternelles rurales annexées au cour préparatoire.

Partant de cette préoccupation du maintien partiel de l'école au village, j'évoquerai d'un trait une question plus générale, celle de la condition des maîtres des classes élémentaires.

Nul ne saurait contester, en effet, qu'il existe une crise de la fonction d'éducateur élémentaire.

Tant pour des raisons d'ordre matériel que pour des raisons d'ordre moral, nombre d'instituteurs des classes élémentaires sont fortement attirés par la promotion que leur offrent désormais les collèges d'enseignement général.

Or il convient de ne point perdre de vue que les notions scolaires de base dispensées au cours élémentaire sont essentielles pour la qualité des études ultérieures.

C'est pourquoi il faut redonner confiance aux instituteurs et institutrices chargés de ces classes de début par une revalorisation indicielle, par un aménagement des horaires, manifestement trop importants à l'heure actuelle, par un délestage des classes qui ne devraient en aucun cas dépasser 25 élèves.

Je pense qu'il vous appartient, monsieur le ministre, d'organiser de toute urgence la nouvelle carrière de l'instituteur des classes élémentaires, afin que cette irremplaçable fonction puisse constituer un débouché normal pour les maîtres.

Au sujet des collèges d'enseignement général, je voudrais présenter quelques observations.

La vocation de ces établissements doit être clairement définie. Il faut les distinguer nettement des écoles élémentaires, pour des raisons techniques, parce qu'on ne peut faire coexister une classe enfantine et une classe de troisième, par exemple, et pour des raisons financières, parce que les communes ne peuvent plus assumer la charge des dépenses de fonctionnement croissantes des collèges d'enseignement général qui exigent actuellement des laboratoires, des bibliothèques, du matériel audio-visuel.

Il faut à mon sens considérer les collèges d'enseignement général comme un élément, une pièce originale du second degré et il convient de les étoffer en les dotant de sections diversifiées, mais non cloisonnées, permettant l'exercice d'une orientation permanente des élèves.

Dans l'immédiat, il reste un gros effort à accomplir pour les collèges d'enseignement général.

Si l'on note au budget l'inscription de 400 postes de commis, il convient de rappeler qu'il y a actuellement dix fois plus de collèges d'enseignement général.

Si l'horaire des maîtres se trouve heureusement limité, l'expérience montre cependant que, du fait de l'insuffisance des personnels, cette disposition reste lettre morte.

De plus, pour les raisons que je viens d'évoquer, il conviendrait que l'Etat prit en charge les dépenses de fonctionnement de tous les collèges d'enseignement général.

Il y a, en effet, un allègement à apporter sur ce point aux charges des communes. Un effort, je le sais, a été fait par votre budget, mais j'estime qu'il est insuffisant.

En matière de transports scolaires, si les subventions paraissent avoir été normalement versées en 1961 et 1962, il n'en est pas de même pour la dernière année scolaire, tout au moins dans certains départements, qui accusent des déficits importants. C'est pour cette raison que nous souhaiterions que dans votre réponse vous nous fassiez connaître si les mêmes taux de subvention ont été appliqués au cours des deux dernières années scolaires, quel a été le montant global sur le plan national et, enfin, quels seront, cette année, le montant de l'intervention et les modalités d'attribution des subventions.

De plus, M. Barrot m'a tout spécialement chargé de vous demander s'il ne serait pas possible, en ce qui concerne les pays de montagne, de réduire la limite des trois kilomètres prévus en matière de transports scolaires.

Dans un temps où le besoin de techniciens qualifiés est si évident, je mentionnerai brièvement la crise grave qui affecte tout particulièrement l'enseignement technique.

A cet égard, nous ne pouvons approuver le système qui consiste à laisser le service public de l'éducation prendre un retard considérable et se laisser relayer par un enseignement technique administré, géré et orienté par des entreprises privées.

Sans méconnaître l'opportunité d'une collaboration entre l'enseignement technique et la profession, nous devons veiller à ce que l'enseignement demeure tout de même de la compétence de l'Université.

Enfin, mes amis du centre démocratique et moi-même considérons que l'investissement scolaire est le plus productif, celui que tout pays épris de progrès et d'esprit démocratique doit placer au premier rang.

Nous ne sommes pas si sûrs que ce budget, marqué par le sceau de l'austérité, réponde parfaitement à cet impératif. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique et sur les bancs du rassemblement démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Royer. (Applaudissements.)

M. Jean Royer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, en dix minutes, je voudrais présenter un certain nombre d'observations et de suggestions, en ce qui con-

cerne tant l'enseignement technique que l'enseignement supérieur, pour terminer par un aperçu sur la transformation des méthodes et des objectifs de l'enseignement supérieur dans notre pays.

En ce qui concerne le premier degré, l'homme qui vous parle, ancien instituteur et maître de collège d'enseignement général, insiste plus particulièrement sur la qualité de l'enseignement à dispenser dans nos écoles primaires, enseignement qui est à la base de toute la culture française, à quelque échelon qu'elle appartienne.

Or les maîtres ne seront bien formés dans ce pays qu'à la condition de suivre le cycle traditionnel des écoles normales primaires et le cycle de la formation professionnelle dans nos classes d'entraînement. Seuls, en effet, ces hommes formés au sein des écoles normales peuvent dispenser un enseignement de qualité, sans méconnaître toutefois le dévouement des maîtres auxiliaires.

Vous avez prévu, monsieur le ministre, de former des promotions de 8.500 élèves. C'est le chiffre de 12.000 qu'il faut atteindre, et dans les plus brefs délais. Certes, je sais fort bien que je parle plus pour le budget de 1965 que pour celui de 1964.

D'autre part, il faut simplifier l'enseignement lui-même. En effet, il est bon de parler des locaux et de la formation des maîtres, mais notre enseignement — et j'y reviendrai dans quelques instants — est tout à la fois trop encyclopédique et trop dogmatique. En le simplifiant depuis le cours moyen première année jusqu'aux classes de fin d'études, vous permettrez de multiplier le nombre des classes à mi-temps, que vous avez portées à 237 pour l'enseignement du premier cycle et à 106 pour le second cycle.

Il faut accélérer ce mouvement. Il faut que s'épanouissent tout à la fois les qualités physiques et les qualités intellectuelles de nos enfants. En disant cela, je pense notamment aux villes où il y a une forte concentration de l'habitat et où la population scolaire connaît souvent une certaine instabilité.

En ce qui concerne le financement des locaux, ce dont nous nous plaignons, monsieur le ministre, c'est, d'une part, que vous soyez obligé de répartir la pénurie et que, d'autre part, les articulations de votre ministère avec les efforts des municipalités ne soient pas encore mises au point sur le plan financier.

En effet, trois méthodes pourraient être employées lorsque les crédits sont insuffisants, car il faut tout de même vivre malgré l'insuffisance des crédits.

Première méthode : accorder un préfinancement lorsque vous êtes tombé d'accord avec les villes pour construire un certain nombre de classes, notamment dans les zones à urbaniser en priorité, qui, pour l'instant, drainent l'effort de construction principal de nos maîtres d'œuvre.

Deuxième méthode : répartir les subventions sans qu'elles atteignent toujours, soit le niveau de 72 p. 100, soit celui de 85 p. 100, lorsque les villes moyennes ou importantes ont plusieurs groupes à construire dans la même année.

Troisième méthode : accorder des bonifications d'intérêts lorsque les collectivités locales n'ont malheureusement pas de subventions et que, ne pouvant obtenir de prêts de la Caisse des dépôts, elles sont obligées de contracter leur emprunt auprès des caisses de crédit privées. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Par conséquent, vous avez trois méthodes qui peuvent parfaitement favoriser un effort de synthèse entre les municipalités et le ministère de l'éducation nationale.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'enseignement technique, vous allez porter de 264.000 à 294.000 le nombre des élèves qui fréquenteront les collèges d'enseignement technique cette année.

C'est un lieu commun que de dire que cet effort, qui est louable, qui est très valable, reste encore insuffisant lorsqu'on le compare aux besoins.

En effet, les recteurs vous ont transmis le renseignement suivant : 17.500 élèves auraient été refusés. Or je pense, avec le rapporteur de la commission des finances, M. Chapalain, qu'en réalité une trentaine de milliers d'élèves ont dû être refusés, pour des raisons, d'ailleurs, très diverses sur lesquelles les rapporteurs ont porté un diagnostic excellent dans leurs rapports écrits.

Il n'en est pas moins vrai, monsieur le ministre, que des jeunes gens et des jeunes filles de quatorze à seize ans, alors que l'enseignement terminal n'est pas organisé à la place des classes de fin d'études, ne peuvent entrer ni dans le commerce privé, ni dans l'industrie privée et sont livrés à leur propre liberté. Nous ne pouvons tout de même pas bâtir l'expansion économique de ce pays avec ce que l'on appelle, dans un certain jargon méprisant, des « apprentis-balai ». Il faut, au contraire, que ces enfants soient reçus dans des établissements et, en particulier, dans des collèges d'enseignement technique, aussi bien

que dans des collèges d'enseignement général, mais surtout dans les premiers.

Or, vous n'avez pas assez d'argent pour créer et faire fonctionner tous ces collèges d'enseignement technique.

Quant des municipalités veulent réaliser un accord avec l'Etat, les chambres interprofessionnelles patronales et le personnel enseignant pour créer des cours professionnels municipaux — elles sont plus nombreuses qu'on ne le croit — accordez-leur votre appui en rémunérant le personnel qui enseigne soit sur le plan de la technologie, soit sur celui de l'enseignement général.

A Tours, j'ai tenté une expérience dans ce domaine. J'ai été profondément déçu et presque scandalisé par le fait qu'il me faut encore attendre l'avis de vos services centraux pour définir un programme que je demande depuis quatre mois et que depuis quatre mois je suis prêt à engager.

Monsieur le ministre, lorsque l'effort est fait en accord avec les collectivités locales, décentralisez donc très largement l'intervention de vos services. (Applaudissements.) Confiez à l'inspecteur de l'enseignement technique, à la commission départementale de l'enseignement technique et aux maires le soin d'établir les programmes et de fixer des normes, même si celles-ci ne correspondent pas à celles arrêtées parfois depuis des années par votre administration et d'ailleurs souvent modifiées lors de l'élaboration technique des projets. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T., du centre démocratique et du groupe des républicains indépendants.)

Telles sont mes observations en ce qui concerne l'enseignement technique. J'en viens à l'enseignement supérieur.

Monsieur le ministre, nous, les maires de France, nous attendons la réforme de l'enseignement supérieur dont vous avez chargé dix-huit membres éminents de notre Université de jeter les bases. Je ne suis pas sûr cependant que les conclusions de cette étude vous satisfassent pleinement car je pense que, plus l'intelligence est élevée, plus les solutions sont diverses. (Rires.)

Il vous faudra donc faire preuve d'un esprit de synthèse très développé pour que, dans les prochains mois, la réforme de l'enseignement supérieur soit décidée, ce qui est très important.

Pour l'instant, vous avez prévu l'entrée de 360.000 étudiants dans l'enseignement supérieur, ce qui place la France à un rang bien inférieur à celui de l'U. R. S. S., des Etats-Unis et même de l'Allemagne occidentale. Nous allons pouvoir certainement intensifier cet effort et, comme l'a déclaré M. le Premier ministre dans cette Assemblée, je crois qu'en 1970 les effectifs seront beaucoup plus près de 700.000 ou 800.000 étudiants que de 500.000.

Aussi importerait-il d'établir la carte des universités et des facultés dès que la réforme de l'enseignement vous aura permis de définir votre politique.

Surtout, ne créez pas artificiellement des universités qui ne soient pas à part entière. L'enseignement supérieur forme un tout. Il est inutile d'ouvrir dans une ville une faculté de médecine et de pharmacie si vous ne créez pas, dans le même temps, ou un peu plus tard, une faculté des sciences. Il est vain de défendre l'expansion économique si vous ne faites pas appel à la fois à des hommes de science et à des juristes. D'ailleurs, quelle différence existe-t-il entre les facultés de droit et des sciences économiques et sociales et les facultés de lettres et des sciences sociales et humaines ?

Il y a interdépendance des sujets traités et des connaissances. Si vous décidez qu'une ville doit devenir une ville universitaire, faites en sorte qu'elle le soit vraiment. Ne dispensez pas exagérément l'effort insuffisant que vous pouvez consentir et constituez des foyers réels et complets de l'enseignement supérieur. (Applaudissements.)

M. Félix Kir. Très bien !

M. Jean Royer. Il faut, enfin, penser au logement des étudiants.

40 p. 100 des étudiants sont logés dans les familles, 30 p. 100 chez des particuliers et le plan avait estimé que 20 p. 100 des étudiants devaient être logés par les soins de l'Etat.

Nous sommes loin du compte. Nous atteignons à peine 10 p. 100 bien qu'en 1964 vous deviez construire environ 17.000 chambres, avec des crédits directs ou des crédits H. L. M. Je ne sais d'ailleurs pas comment vous atteindrez ce chiffre car, en tant que rapporteur du budget de la construction, j'ai constaté que 2.000 logements seulement étaient prévus pour les étudiants sur les 325.000 logements dont la construction est aidée par l'Etat.

Où vous augmenterez les crédits directs, ou vous n'atteindrez pas ce chiffre de 17.000 chambres.

Il faut déployer un effort plus important et vous disposez encore, monsieur le ministre, d'autres moyens financiers. Pourquoi ne pas prévoir, en accord avec les municipalités ou les

sociétés d'économie mixte, la construction de chambres dans le cadre des Logécos ? Les origines sociales des étudiants sont diverses, en effet, et s'il est normal d'aider totalement, dans le cadre des H. L. M., ceux qui, en raison de leur condition et de la modicité de leurs moyens, ne peuvent subvenir à leurs besoins, il est légitime que ceux qui, en raison de possibilités supérieures, peuvent occuper des chambres d'une plus haute qualité supportent un loyer plus élevé.

Toutes les solutions doivent être étudiées, même la rénovation des quartiers dans lesquels vous pouvez construire ou réaménager des chambres, et il faut mobiliser les initiatives du ministère de la construction, encourager les nombreuses municipalités qui veulent aider les étudiants d'abord en les logeant.

M. Raymond Boisdé, vice-président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Très bien !

M. Jean Royer. Je considère que l'éducation nationale ne doit pas, au cours des débats dans cette Assemblée, souffrir des querelles qui peuvent nous opposer sur le plan politique. L'éducation, c'est la domination et l'enrichissement de soi-même, mais c'est aussi l'amour des autres et j'estime que les pouvoirs publics sont d'abord des pouvoirs de synthèse.

Devant nos enfants, nos jeunes gens et jeunes filles, il faut au contraire préconiser l'entente des associations de parents d'élèves, l'entente avec les maîtres, avec le ministère de l'éducation nationale, car nous aurons un très grand effort à faire pendant les prochaines années.

Il est inutile d'opposer deux régimes. Rappelez-vous, mesdames, messieurs, le passé. Les assemblées révolutionnaires, le Premier Empire qui avaient plus que le souci de la défense, celui du prestige militaire de la France, ont fait une place éminente à l'université. Jules Ferry qui fut un grand républicain a pu mener à la fois une politique d'expansion coloniale et une politique de l'instruction publique. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

N'opposons donc pas deux problèmes qui ne doivent pas être opposés. C'est le souci le plus cher du député « isolé » que je suis et c'est pourquoi, monsieur le ministre, je souhaite ardemment que vous nous aidiez à développer vigoureusement en France l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Cornette. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Arthur Cornette. Mes chers collègues, certains d'entre vous s'étonneront peut-être qu'après les déclarations se voulant rassurantes de M. le ministre de l'éducation nationale renforcées par celles du rapporteur, qui estiment tous deux que le problème de l'enseignement primaire est « un problème d'hier », donc résolu, on vienne évoquer à cette tribune la situation de l'enseignement du premier degré.

C'est que l'optimisme officiel est contredit par les faits. Si les effectifs globaux sont, en effet, en légère diminution, le nombre des élèves, en revanche, augmente dans les grands ensembles et partout où se produisent des concentrations de populations. Des constructions et des créations de postes deviennent donc indispensables, sans qu'on puisse pour autant fermer des classes par ailleurs.

Nul n'ignore qu'il y a toujours des classes exagérément surchargées. Je ne citerai qu'un exemple typique. Dans une ville importante de la région du Nord, quarante-cinq classes fonctionnent avec plus de quarante élèves, quelques-unes frisent les cinquante. Dans la même ville, trente-cinq institutrices de classes maternelles sont en face de plus de soixante bambins et même davantage. Je pourrais multiplier les exemples. Les effectifs des écoles maternelles sont tellement chargés, on vous l'a dit déjà ce matin, qu'on a dû, un peu partout, reculer l'âge d'admission.

Dans le département du Nord, il a fallu justifier d'une moyenne de soixante élèves dans les classes maternelles et de quarante et un dans les classes primaires pour obtenir une ouverture de poste alors que les établissements privés — je le dis en passant — obtiennent des contrats par fractions de vingt élèves.

Quant aux locaux, le déficit s'aggrave. Sur un programme qui comportait cette année, dans mon département, l'implantation de trois cent trois classes, cent trente-deux classes seulement ont fait l'objet d'une décision attributive de subvention et le premier arrêté n'est intervenu qu'au mois de mai !

On comptait sur soixante-quatorze classes de collège d'enseignement général. Aucune décision de financement n'est encore intervenue et nous sommes en novembre !

Il se pose aussi, quoi qu'on en dise, un problème du personnel. On évalue aujourd'hui le nombre de maîtres issus des écoles normales à 40 p. 100 seulement. Ces écoles normales, dont

le rôle est de former les instituteurs, sont en nombre insuffisant et on ne paraît nullement décidé à les multiplier.

Tous ceux qui s'intéressent au bon fonctionnement de l'enseignement primaire s'inquiètent du danger que fait peser sur lui l'évasion, sollicitée par l'administration, des instituteurs vers les enseignements secondaire et technique. C'est comme si on déshabillait Pierre, correctement vêtu, pour habiller Paul, son frère aîné. On prive ainsi l'enseignement primaire de maîtres possédant une technicité remarquable qu'on remplace par des auxiliaires manquant de la formation pédagogique qu'ils s'efforcent, certes, d'acquérir, mais au détriment hélas ! de leurs élèves.

Peut-être m'objectera-t-on que, dans l'enseignement du premier degré, tous les postes sont cependant pourvus — ou presque — et que « la machine tourne », si je puis m'exprimer ainsi. Mais à quel prix !

Vous déclarez, monsieur le ministre, que le nombre des candidats est supérieur au nombre des postes à pourvoir. Vous semblez ignorer qu'à la suite des ponctions répétées et du manque de personnel, mille deux cents postes fixes — j'insiste sur ce chiffre — ont dû être confiés, dans le Nord, à des remplaçants et, comme tous les remplaçants sont ainsi placés, les suppléances ne pourront être assurées pendant cette année scolaire 1963-1964. Si bien que les élèves devront être répartis, entassés dans les autres classes. On imagine les difficultés que rencontreront les maîtres qui auront à charge, en plus de leurs élèves, ceux de leurs collègues malades.

S'étonnera-t-on après cela que le pourcentage des élèves accusant un retard scolaire augmente d'année en année et que le nombre d'enfants se trouvant à l'âge normal dans les classes diminue de plus en plus ?

C'est ainsi qu'on découvre, à la lecture des statistiques ministérielles, que 39 p. 100 seulement d'enfants de dix ans se trouvaient l'année dernière dans la classe charnière du cours moyen deuxième année, qui correspond pourtant à l'âge normal. Les autres ont donc, dès l'école élémentaire, toutes leurs études et tout leur avenir compromis. Tel est le résultat des effectifs pléthoriques, du manque de personnel et des paliatifs de tous ordres.

Enfin, j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur le cas des élèves qui atteindront onze ans en octobre 1964 et n'entreront pas, pour diverses raisons, dans l'enseignement secondaire. Le décret portant réforme de l'enseignement a prévu la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans à partir de 1967. Il a prévu également la création de classes dites de transition et de classes terminales. A-t-on élaboré une doctrine pédagogique pour les élèves devant fréquenter ces classes ? Nous l'ignorons. Ou bien va-t-on les laisser dans les classes de fin d'études où ils perdront leur temps ? Dans ce cas, la réforme serait vidée de tout sens.

A-t-on prévu des programmes ? Nous n'en savons rien. A-t-on prévu des crédits ? Nous n'en trouvons pas trace dans le projet de budget. Si aucune mesure n'est décidée en faveur de ces enfants, 50 p. 100 des élèves de l'école élémentaire seront exclus du bénéfice de la réforme.

D'autre part, les classes dites de transition doivent être, selon le projet, annexées à un collège d'enseignement général ou à un collège d'enseignement secondaire. Il faudra donc transporter les élèves des villages et hameaux au chef-lieu de canton. Qui devra supporter les frais de transport et de repas de midi ? Pas les communes, je suppose, ni les parents, car les enfants seront encore soumis à l'obligation scolaire, ce qui postule la gratuité. Aucune information n'a été donnée jusqu'à présent.

Peut-être est-il opportun de rappeler à ce propos que le conseil supérieur de l'éducation nationale a voté à l'unanimité un texte demandant la gratuité du transport et du repas de midi. Quel sort a-t-il été réservé à ce vœu ? Nous l'ignorons.

Il semble donc que le problème de l'enseignement du premier degré ne soit pas du tout résolu. Il est vrai que l'optimisme est aujourd'hui de commande et qu'on clame hautement à tous les échos que tout va très bien, alors que le mécontentement et la colère grondent. Nous en avons une preuve très nette aujourd'hui même. Et l'on peut se demander si le Gouvernement, à force d'abuser les esprits, ne finit pas par s'abuser lui-même !

Ce n'est pas en affirmant que tout va bien, monsieur le ministre, que vous obtiendrez de votre collègue des finances les crédits dont vous avez besoin.

En tout cas, nous constatons avec peine et inquiétude la dégradation progressive de l'enseignement primaire.

Les difficultés, si graves, des autres ordres d'enseignement ne doivent pas faire oublier le mal dont souffre l'enseignement élémentaire. L'école primaire demeure et demeurera la base de tout l'édifice scolaire du pays. Il s'ensuit que toute réforme sera vaine si l'enseignement élémentaire n'est pas en mesure d'accomplir correctement sa mission. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme Ploux. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Mme Suzanne Ploux. Monsieur le ministre, vous étiez récemment en Bretagne et nous nous sommes réjouis de vous voir inaugurer la faculté de droit de Rennes et le centre universitaire de Brest. Cependant je ne voudrais pas que vous en fussiez revenu avec l'impression qu'en Bretagne tous les établissements d'enseignement sont de cette qualité.

Prenant comme exemple le département que je représente, le Finistère, je présenterai quelques observations et suggestions d'ordre général et, je le pense, d'ordre national.

Le problème des collèges d'enseignement général, des collèges et lycées d'enseignement technique est, me semble-t-il, un des problèmes les plus importants de l'éducation nationale pour les années à venir. Il résulte de la nécessité de construire de nouveaux collèges d'enseignement général pour faire face au déplacement des populations et pour remplacer des établissements vétustes, comme c'est très souvent le cas dans mon département.

J'ai calculé qu'au rythme actuel il faudrait, dans le Finistère — et, je l'imagine, dans toute la France, car je suppose que la moyenne de mon département correspond à la moyenne nationale — dix ou quinze ans pour obtenir des C. E. G. normaux. Et quand je dis « normaux », j'entends des établissements fonctionnant sur le plan cantonal, avec internat, et permettant aux enfants de recevoir un enseignement dans des conditions autres que celles que nous constatons trop souvent, lesquelles sont — je le dis sincèrement — fréquemment affligeantes.

Le problème des collèges d'enseignement technique et des lycées techniques est également extrêmement grave. Je parle non seulement de la construction, dont les délais sont souvent trop longs, mais aussi du recrutement des maîtres qui, évidemment, est corrélatif au problème des constructions.

Il me semble que, pour le recrutement des professeurs d'enseignement technique, on pourrait faire appel à titre transitoire, dans les années à venir, à la profession et aussi aux déagements de cadres de sous-officiers mariniers qui sont souvent des spécialistes en mécanique et en chaudronnerie et qui, engagés déjà à titre de contractuels dans certains établissements, pourraient être titularisés au bout de quelques années, ce qui permettrait la formation de maîtres pour les dix prochaines années.

On reproche quelquefois au sexe féminin d'encombrer les facultés. On dit qu'après avoir acquis des diplômes et après s'être mariées, les femmes ne travaillent plus. S'il est vrai que la fonction enseignante est l'une des professions qui convient le mieux aux femmes, il est vrai également qu'on recruterait davantage de professeurs féminins pourvus d'un diplôme, d'une licence et même d'une agrégation, si les femmes ne devaient renoncer à enseigner pour consacrer leur temps à leur famille. On en recruterait davantage, notamment si l'on pouvait les employer à mi-temps, non seulement comme contractuelle, mais même comme titulaires.

J'ai une autre remarque à faire dans le même ordre d'idée.

L'enseignement technique n'offre pas aux femmes de spécialités en nombre suffisant. On se contente de leur enseigner la couture, la dactylographie.

Il serait bon, à mon sens, de leur offrir un choix plus large de spécialisations correspondant à leurs capacités et répondant aux besoins du marché du travail dans l'avenir. L'électronique et la petite mécanique, par exemple, me paraissent être accessibles aux jeunes filles. Si on leur permettait d'acquérir une formation pour l'exercice d'un métier dans ces branches d'activités, non seulement on leur rendrait service, mais c'est aussi l'économie nationale qui en profiterait dans l'avenir, étant donné le sens dans lequel évolue l'industrie moderne.

En dernier lieu, monsieur le ministre, je dirai quelques mots d'un problème que d'autres avant moi ont signalé et qui soulève de grandes difficultés au sein des commissions d'attribution des bourses : je veux parler de l'attribution des bourses aux enfants des ruraux.

Bien souvent on ne tient compte, pour l'attribution de bourses, que de la valeur de la propriété ou de l'exploitation, en fonction de la superficie. Or, pour parvenir à une véritable démocratisation de l'enseignement, que vous souhaitez comme nous tous, monsieur le ministre, il convient que les enfants des ruraux puissent toujours en nombre croissant accéder à l'enseignement secondaire et même à l'enseignement supérieur.

A cet égard, les terres exploitées doivent être considérées, non comme un capital, mais comme un instrument de travail, et si ce critère était retenu pour l'attribution des bourses, un pas serait fait vers la démocratisation de l'enseignement, telle que nous la souhaitons tous. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Feix. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Léon Feix. Mesdames, messieurs, mon ami Etienne Fajon ayant défini la position du groupe communiste sur le projet de budget qui nous est soumis, je me bornerai, compte tenu du temps très réduit qui m'est imparti, à citer l'exemple d'un département où se manifeste particulièrement la carence des pouvoirs publics en matière d'enseignement : je veux parler du département de Seine-et-Oise.

Comme chacun sait, ce département est en pleine expansion démographique : sa population est passée en 15 ans de 1.400.000 à 2.300.000 habitants. Mais les problèmes que pose cette expansion ne pouvaient surprendre personne. Divers documents indiquaient en 1950 que les effectifs scolaires allaient augmenter considérablement. On savait, par exemple, que le nombre des élèves de l'enseignement du premier degré passerait de 328.500 en 1958. à près de 450.000 en 1963.

Chacun sait aujourd'hui que la progression va encore s'accroître. Les autorités académiques et préfectorales estiment que les chiffres actuels seront doublés dans les dix années qui viennent.

Il n'a pas été tenu compte de ces faits pourtant essentiels. Les déclarations rassurantes de M. le ministre de l'éducation nationale ne changent rien à la réalité. La rentrée scolaire a été dans l'ensemble très mauvaise en Seine-et-Oise et, si des mesures précises ne sont pas prises, la rentrée de 1964 sera catastrophique ; elle sera impossible dans l'enseignement secondaire et l'enseignement technique.

27.000 élèves nouveaux se sont présentés ou se présenteront au cours de l'année scolaire 1963-1964 dans les classes élémentaires et maternelles. 801 classes nouvelles ont été financées sur le budget de 1963, mais les subventions n'ont le plus souvent été accordées qu'après la rentrée scolaire : 12 classes seulement étaient prêtes à accueillir les enfants le jour de la rentrée.

Malgré une légère amélioration due à l'action menée par les parents d'élèves, les enseignants, les organisations laïques, le département de Seine-et-Oise reste en tête en ce qui concerne la surcharge des effectifs. Il faut encore 37 élèves pour solliciter l'ouverture d'une classe élémentaire et 65 élèves pour une classe maternelle. D'autre part, sur 1.784 postes budgétaires demandés par l'inspection académique, 448 seulement ont été attribués par le ministère.

Autre aspect du problème : 6.000 élèves nouveaux entrent dans les collèges d'enseignement général. Il faudrait au minimum 200 classes. 111 sont attribuées et 14 seulement étaient financées le 15 septembre dernier.

Dans l'enseignement secondaire la situation est critique. Les deux tiers des classes comptent plus de 35 élèves, une classe sur quatre en a plus de 40. Des lycées entiers sont abrités dans des baraques. C'est notamment le cas de celui de Sarcelles, qui compte 1.080 élèves dont 700 demi-pensionnaires et de celui d'Aulnay-sous-Bois qui compte 750 élèves. L'insuffisance numérique des professeurs qualifiés pose de sérieux problèmes.

On pourrait signaler des situations scandaleuses, mais voici un cas unique en France : la ville d'Argenteuil, de près de 90.000 habitants, au centre d'une région de 200.000 habitants, ne possède pas de lycée classique et moderne. Le projet de lycée, approuvé par toutes les instances réglementaires, se trouve arrêté par la décision gouvernementale bloquant les crédits d'équipement scolaire. Si des dispositions ne sont pas prises d'urgence, plus de 1.000 jeunes ne pourront être accueillis à la rentrée de 1964, ni à Argenteuil — où le lycée ne sera pas prêt — ni dans d'autres villes environnantes où les lycées sont surchargés.

Il est vrai que le lycée militaire de Saint-Cyr et le lycée international du Shape figurent en bonne place dans les préoccupations officielles de constructions scolaires en Seine-et-Oise.

Dans l'enseignement technique enfin, la situation est angoissante.

La transformation de l'examen d'entrée en concours ne suffit plus à masquer la carence gouvernementale.

Deux mille garçons et filles n'ont pu trouver place cette année dans les collèges d'enseignement technique.

Plus du quart des professeurs sont des auxiliaires et de nombreux postes ne sont même pas pourvus. La situation est souvent plus sérieuse encore dans les lycées techniques.

Telle est, trop brièvement résumée, la situation de l'école en Seine-et-Oise, situation de plus en plus dramatique — on peut le dire — puisqu'elle se traduit par la surcharge des classes, par un pourcentage de 50 p. 100 de retards scolaires parmi les enfants de dix ans, par le fait que des milliers de jeunes se trouvent livrés à la rue à quatorze ans.

« Cette situation n'a que trop duré. Elle ne saurait se prolonger sans aliéner définitivement l'avenir déjà compromis des enfants et des adolescents. » Ainsi s'exprime le comité d'action laïque de Seine-et-Oise lançant un appel à une grève départementale de vingt-quatre heures de la fréquentation scolaire le 16 novembre prochain.

M. André Fanton. Moyen très efficace, selon vous !

M. Léon Feix. Cette manifestation, organisée par les parents d'élèves, la fédération de l'éducation nationale, le syndicat national des instituteurs, la fédération des œuvres laïques et soutenue par les fédérations de Seine-et-Oise du parti socialiste, du parti communiste, du parti radical, du parti socialiste unifié, par les unions départementales des syndicats C. G. T. et C. G. T.-F. O. et par d'autres organisations, connaîtra sans aucun doute un grand succès.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, à part de nouveaux discours, pour répondre à l'inquiétude et à l'appel angoissé des parents que traduit la grève scolaire du 16 novembre ?

Que comptez-vous faire pour créer les postes d'instituteur permettant de limiter à vingt-cinq élèves l'effectif des cours préparatoires et des classes rurales à plusieurs cours et d'abaisser le nombre d'élèves imposé comme condition à la création de toute nouvelle classe ?

Que comptez-vous faire pour construire en Seine-et-Oise en 1964 les 1.500 classes du premier degré qui se révèlent indispensables ?

Que comptez-vous faire pour affecter les crédits nécessaires à la construction des 50 lycées classiques et modernes, des 16 lycées techniques, des 20 collèges d'enseignement technique, des 4 nouvelles écoles normales de jeunes filles et des 3 nouvelles écoles normales de garçons dont personne ne peut nier l'absolue et urgente nécessité ?

Que comptez-vous faire enfin pour doter la faculté des sciences d'Orsay du minimum d'équipement que requiert la présence de milliers d'étudiants, à commencer par 1.500 chambres, des salles de repos et terrains de jeux, etc., à proximité de la faculté ?

Ces questions, soyez-en certain, des centaines de milliers de familles de Seine-et-Oise se les posent avec une anxiété croissante et vous les posent, monsieur le ministre. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Bosson. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. Charles Bosson. Mesdames, messieurs, la brièveté du temps imparti à mon groupe m'oblige à réduire mes observations à une simple question. Elle a sans doute une origine locale, mais elle est d'une portée très générale, de l'avis de mes collègues eux-mêmes.

Dans les agglomérations en voie d'expansion rapide, la commission du plan a prévu la création d'un certain nombre d'établissements secondaires et techniques, au cours des quinze prochaines années. Malheureusement, la raréfaction et le renchérissement des terrains risquent de rendre les opérations difficiles, sinon impossibles, lorsque les projets seront classés et financés.

Il est donc nécessaire de prévoir dès maintenant la réservation des terrains et de les acquérir le plus tôt possible. Dans cette intention, nous avons constitué un syndicat intercommunal pour l'agglomération annécienne — mais le moyen est valable pour toutes les agglomérations qui évoluent rapidement — afin que, grâce à un préfinancement intercommunal, l'implantation des futurs établissements soit dès maintenant fixée et que les terrains soient réservés.

Monsieur le ministre, une telle politique de sauvegarde, extrêmement urgente, n'est possible que si ce syndicat intercommunal peut obtenir la remise de fonds d'Etat par emprunts contractés auprès des caisses publiques, en attendant les subventions qui ne lui seront octroyées qu'ultérieurement. A défaut pour les syndicats intercommunaux de pouvoir emprunter et de financer dès maintenant la réservation de ces terrains, je crains fort que, dans les régions qui connaissent la plus forte expansion, la commission du plan se voie demain dans l'impossibilité de réaliser les établissements prévus, parce que le terrain aura disparu comme peau de chagrin.

C'est cette question concrète et pratique que je voulais vous poser, monsieur le ministre, de façon que les communes, groupées dans ces syndicats intercommunaux, en collaborant avec vos services et ceux du ministère de la construction, puissent permettre demain à la commission du plan de trouver les terrains indispensables aux constructions que vous nous avez promises et dont nous espérons voir inscrit le financement dans le budget de l'Etat. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Guillon. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Paul Guillon. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, représentant ici une ville essentiellement universitaire, je ne manquerai pas au début de mon intervention de consacrer une ou deux minutes à l'exposé de problèmes locaux particulièrement aigus, car ils méritent que je pose quelques questions.

Puis, dans les limites du temps de parole qui m'est imparti, j'aborderai des problèmes généraux intéressant le personnel, l'orientation, les constructions scolaires.

Enfin, je parlerai d'un problème de méthode qui me paraît devoir intéresser l'ensemble de l'Assemblée.

Des problèmes locaux, il y en a beaucoup, bien sûr. Je vous signalerai, monsieur le ministre, deux exemples de retard vraiment angoissant de construction scolaire dans la ville de Poitiers.

Dans un grand ensemble en partie construit, a été prévue la création de cinquante classes primaires et de douze classes maternelles avec les annexes, cantines, logements, locaux socio-éducatifs. La première tranche, qui prévoyait la construction de dix classes primaires de garçons, de dix classes primaires de filles et de six classes maternelles avec les diverses annexes a reçu toutes les approbations, il y a maintenant un an. Depuis huit mois, le dossier complet est dans les services appelés à l'approuver. Nous attendons toujours en vain la décision. Le problème est tellement angoissant qu'il fut exposé à M. le Président de la République lors de sa visite dans notre ville. Depuis lors, deux rappels au ministère sont restés malheureusement sans réponse favorable. Pourtant ces vingt-six classes sont rigoureusement indispensables à la rentrée scolaire de 1964. Monsieur le ministre, je vous demande d'y penser.

Mon deuxième exemple, probablement plus important encore, concerne les écoles normales. Celles-ci ont actuellement des locaux vétustes, beaucoup trop exigus. Dans cette ville de Poitiers qui a vocation de centre régional, elles sont destinées, dans l'avenir, à devenir des instituts pédagogiques régionaux.

C'est pourquoi, dès 1959, des projets avaient été élaborés. Nous en sommes actuellement, en 1963, au septième projet. J'avais espéré qu'il serait inscrit au budget de 1963; il n'a pu l'être et je suis vraiment très déçu de voir qu'il ne l'est pas non plus au budget de 1964.

Monsieur le ministre, je vous demande d'étudier ce problème.

Je n'en dis pas davantage sur ce point qui mériterait cependant que je m'y arrête plus longuement.

J'aborderai maintenant les questions générales concernant l'éducation nationale.

Au sujet du personnel, j'ai déjà eu à plusieurs reprises l'occasion d'exposer, à cette tribune, comme l'ont fait d'ailleurs de nombreux autres collègues, les problèmes extrêmement aigus qui se posent pour le recrutement du personnel. Il bon de souligner, une fois encore, la qualité, le dévouement — vous les connaissez, monsieur le ministre — du personnel que vous avez sous vos ordres.

Songez-y, et dans les discussions au sein du Gouvernement, n'oubliez jamais de faire prévaloir cette idée qui finira bien par triompher un jour : étant donné la priorité qui doit être donnée, dans ce pays, à l'éducation nationale, un statut particulier au personnel enseignant serait justifié.

Mais dans le cadre des diverses catégories de ce personnel, un certain nombre de mesures sont à prendre d'urgence. Vos prédécesseurs et vous-même, monsieur le ministre, nous avez, à diverses époques, promis de prendre incessamment ces mesures. Je vous ai parlé d'abord du statut des directeurs d'école qui, vraiment, depuis un an, aurait pu être publié.

D'autre part, je crois très profondément à la réussite de la réforme, entamée en 1959 et que vous avez complétée cette année, créant le premier cycle de l'enseignement secondaire; un effort considérable est à faire en ce qui concerne les locaux, bien sûr, mais il me paraît fondamental que le statut du personnel soit publié très rapidement pour apaiser diverses craintes qui sont, d'ailleurs, d'ores et déjà, très atténuées.

Enfin, un troisième statut s'impose, celui du personnel d'orientation. En effet, l'orientation prévue maintenant au terme de la classe de troisième, suppose le recours à un personnel spécialisé dont le rôle sera considérable à l'avenir si nous voulons que la réforme influe, d'une part, sur la démocratisation de l'enseignement, d'autre part, sur l'orientation efficace, vers les diverses branches de l'économie nationale, des enfants qui, à l'âge considéré, pourront, avec une grande chance de réussite, être dirigés vers des carrières correspondant à leur vocation et à leurs aptitudes. Et je voudrais ici formuler quelques remarques sur l'orientation des élèves.

Les quatre années du premier cycle, ainsi que nous venons de le dire, constituent les années d'observation et d'orientation. Enseignants, psychologues et médecins vont être associés pour déceler les aptitudes de l'enfant et conseiller les familles.

Dans l'immédiat, nous savons bien que ce programme est difficilement applicable en raison de l'insuffisance notoire en nombre des conseillers d'orientation professionnelle.

Les familles devraient être largement informées du mécanisme de cette orientation. Aujourd'hui, trop de parents ignorent encore la raison pour laquelle, en fin de cinquième, on les informe que leur fils ou leur fille devra changer d'établissement.

Je pense qu'il est excellent d'avoir prolongé la période d'orientation et cela pour de multiples raisons dont l'une me paraît être que si l'élève de treize ans ne manifeste que des aptitudes, celui de quinze ans peut avoir senti naître, si ce n'est une véritable vocation, du moins un intérêt pour telle ou telle catégorie de carrières. Or, cet intérêt devrait être suscité par une information très complète sur les diverses professions. Cette information pourrait se développer dans les établissements scolaires eux-mêmes et elle pourrait être complétée à l'adresse des parents comme des enfants par la presse, par la radiodiffusion et par la télévision.

Actuellement, l'objectif numéro un des enfants fréquentant le second degré et de leurs parents est l'obtention du baccalauréat. Le problème du choix ne se pose qu'après l'obtention de ce diplôme, ou bien, plus brutalement, en cours d'études si l'enfant est obligé d'interrompre sa scolarité, ou si, venant d'un collège d'enseignement général, il ne peut, comme c'est trop souvent le cas, entrer en seconde au lycée.

A ce moment, le choix est dicté par diverses considérations dont les principales sont l'exemple de camarades, les possibilités locales offertes par telle ou telle école spécialisée, ou encore, hélas ! le hasard.

Quant à l'orientation vers des études ou une carrière techniques, chacun sait que nombre de parents appartenant à certaines classes sociales considèrent que ce n'est qu'un pis-aller qui ne peut s'adresser qu'à des enfants incapables de suivre un autre enseignement.

Il faut reconnaître que le bureau universitaire de statistiques a déjà accompli une œuvre importante d'orientation et d'information. Mais trop souvent, ses services ou ses publications restent inconnus du public. Or il s'agit bien de toucher le grand public puisque la moitié de la population française est intéressée au problème de l'école.

Aussi, dès maintenant, sans attendre la mise en place définitive des organismes d'orientation, je vous demande de mettre à l'étude ces problèmes.

Pour ma part, je souhaiterais que les élèves, à partir de la quatrième par exemple, soient appelés à entendre de temps en temps une conférence faite par une personne qualifiée ou à assister à des séances documentaires d'information sur l'activité requise par diverses professions et les qualités nécessaires pour les exercer.

Je voudrais enfin évoquer, bien sûr, je dirai même surtout, le problème des constructions scolaires.

Il est évident que, étant donné les immenses besoins actuels, les structures administratives sont extraordinairement inadaptes. Pour faire face aux besoins nouveaux, il nous semble que la déconcentration doit être poussée au maximum, et j'ai proposé à diverses reprises que le trésorier-payeur général soit institué contrôleur financier délégué car vous savez bien, monsieur le ministre, que depuis que l'approbation technique peut se faire sur place, ce ne sont pas les services locaux qui retardent l'aboutissement des projets mais le contrôle financier, qui s'effectue toujours à Paris.

Je demande à M. le ministre des finances de bien vouloir envisager de donner suite à cette proposition.

Pour le deuxième degré, je crois qu'on peut également déconcentrer le contrôle des dépenses engagées et le confier sinon au trésorier-payeur général départemental, du moins au trésorier-payeur général coordonnateur.

Il faut également, corrélativement, augmenter considérablement la proportion des crédits déconcentrés. Ceux-ci, mes chers collègues, ne représentent actuellement que 23 à 24 p. 100 des crédits affectés aux constructions scolaires, le reste demeurant entre les mains de l'administration centrale.

Enfin, les opérations subventionnelles ne pourraient-elles faire l'objet de prêts accordés par les échelons régionaux des établissements prêteurs ?

Pour adapter les structures administratives, je crois qu'il faut : 1° alléger les services centraux; 2° obtenir la présence effective des inspecteurs généraux des constructions scolaires dans leurs circonscriptions; 3° renforcer les effectifs administratifs locaux.

Tous nos collègues sont actuellement, j'en suis sûr, très attentionnés au programme des constructions scolaires.

Il avait été prévu, si nous avons bien compris les motifs qui ont dicté, au mois de septembre, le lancement du plan de stabilisation, qu'on devait assouplir certaines mesures relatives à la construction scolaire. Or il semble que le blocage des crédits risque de retarder dangereusement la consommation des dotations, consommation qui, pourtant, dès l'an dernier, avait marqué une progression considérable. Nous espérons d'ailleurs que cette consommation des crédits atteindrait, cette année, la proportion de 92 p. 100, dont vous nous aviez parlé, monsieur le ministre. Eh bien ! en certains endroits, il y a

actuellement, risque de rupture de chantier et vous savez que ce peut être une calamité. Quand on sait que la dernière rentrée scolaire s'est faite, tout de même, dans des conditions assez difficiles, il faut reconnaître qu'un retard dans les travaux, susceptible de se traduire par l'impossibilité d'ouvrir des classes en 1964, pourrait être lourd de conséquences. Les travaux, une fois interrompus, lorsqu'ils reprendront il sera trop tard pour que les classes puissent être ouvertes en temps voulu. Et personne n'y aura rien gagné car la réouverture du chantier se traduira par une perte financière. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et sur quelques bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Ce sont là, me direz-vous, des cas rares, mais il y a une autre cause de retards. Pour ouvrir un chantier, il faut obligatoirement recourir à l'adjudication et nous devons, pour l'an prochain, y procéder dès à présent — et encore faudrait-il faire vite — si l'on veut que les établissements soient prêts à temps pour la rentrée de l'année prochaine.

Monsieur le ministre, je m'adresse au Gouvernement tout entier, avec beaucoup de force : Faites en sorte, je vous en prie, que, dès à présent, les crédits soient débloqués pour que, en fin d'année, vous puissiez faire état d'une consommation des crédits voisine sinon de 100 p. 100, du moins des 92 p. 100 dont il a été question. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Il reste — et vous venez de le prouver, monsieur le ministre, au cours des deux années écoulées — que la consommation des crédits peut être accélérée. Mais l'immense tâche de construction qui s'offre à nous m'amène — comme d'autres collègues avant moi — à évoquer la formule du recours à l'emprunt. Notre rapporteur, au sein de la commission, a posé, lui aussi, la question. A mon avis, un emprunt réparti sur quatre ou cinq ans serait peut-être de nature à nous permettre de rattraper le retard qui, quoi qu'on en ait dit au cours de cette discussion, n'incombe pas seulement aux responsables de notre politique pendant ces quatre dernières années, loin de là. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Je veux traiter, pour terminer, d'une question de méthode.

Lorsqu'on veut comparer, en matière de constructions scolaires, les chiffres budgétaires aux besoins réels, la seule source de documentation reste le rapport de la commission Le Gorgeu dont chacun se plaît à reconnaître la valeur, qu'il s'agisse des documents et des chiffres qu'elle a mis à notre disposition ou des perspectives d'avenir qu'elle a su ouvrir.

Mais s'ils veulent comparer, non plus les crédits mais les réalisations, les parlementaires qui s'intéressent à ce problème — et c'est l'immense majorité, pour ne pas dire la totalité de l'Assemblée — sont beaucoup moins bien armés car aucun document ne leur donne, noir sur blanc, le nombre de classes ouvertes par année scolaire, le nombre de places offertes aux élèves et étudiants par catégorie d'établissements, ceux-ci étant également répartis selon la nature des constructions, dur, préfabriqué, etc.

Je reprendrai donc ici un vœu déjà ancien de notre commission, qui n'a jamais, monsieur le ministre, été entendu par vos prédécesseurs : nous aimerions recevoir, avant la discussion du budget, un rapport sur l'exécution du budget précédent et portant sur les constructions scolaires. Si le fascicule bleu qui nous est soumis comporte une liste nominative concernant les autorisations de programme intéressant les lycées et facultés — liste qui fait d'ailleurs l'objet de certaines substitutions en cours d'année — ce document ne mentionne qu'un crédit global pour les C. E. G. et les C. E. S. Or il est évident qu'à l'heure actuelle le choix des lieux d'implantation des C. E. G. est essentiel.

Nous voulons bien admettre qu'il soit difficile de nous présenter une liste nominative, mais le rapport d'exécution aurait l'avantage de tenir le Parlement au courant de ce qui a été fait.

Ce rapport pourrait comporter, me semble-t-il, trois chapitres concernant les constructions qui ont bénéficié d'une autorisation de programme ; les crédits engagés avec leur affectation ; le nombre de classes mises en service.

Mais, revenons au rapport Le Gorgeu.

Dans la réalité mouvante et en pleine évolution de l'éducation nationale, suffit-il de faire le point tous les quatre ans ?

Les auteurs du plan, considérant les tendances constatées en 1960 et 1961, ont extrapolé. Les faits ont montré que l'évolution de ces tendances n'était pas uniforme et que telle d'entre elles prenait le pas sur les autres. Je citerai deux exemples : la répartition des étudiants entre les facultés est différente de celle qui avait été envisagée ; quant à la scolarisation au niveau des collèges d'enseignement général, on avait prévu 779.000 élèves pour 1970-1971 et nous en sommes déjà, cette année, à 800.000.

En outre, les effets des réformes postérieures à l'établissement du plan compliquent elles-mêmes l'évolution. Je citerai le rattachement des classes de transition et des classes du cycle terminal aux établissements du premier cycle, la création des collèges d'enseignement secondaire, la suppression des classes de quatrième et de troisième technique.

Enfin, l'évolution des textes et des faits rend indispensable une nouvelle réflexion sur les orientations à prendre. A l'heure actuelle, ne doit-on pas accélérer par tous les moyens la formation de techniciens et de techniciens supérieurs et freiner l'extension des options pour l'enseignement général ? Ne doit-on pas endiguer le flot des étudiants vers l'enseignement supérieur, étudiants dont les pourcentages de réussite vous sont connus ? Trop de bacheliers qui ne peuvent s'y adapter se dirigent vers cet enseignement supérieur. La preuve en est que 60 p. 100 d'entre eux ne finissent pas leurs études.

Je souhaiterais, pour ma part, que la commission d'équipement scolaire, universitaire et sportif — et je veux ici rendre hommage à la mémoire de son président — soit appelée à suivre chaque année l'évolution des problèmes, à formuler de nouvelles prévisions et à consigner ses observations dans un rapport qui serait rendu public.

Le Parlement serait ainsi informé et pourrait vous aider plus efficacement, monsieur le ministre, à résoudre les très lourds problèmes qui sont les vôtres. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. Nègre, pour cinq minutes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Jean Nègre. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, chargé par le groupe socialiste d'évoquer les problèmes concernant plus particulièrement l'enseignement du second degré, je vous prie de m'excuser de rappeler, dès le début de mon propos, un fait dont chacun de vous, sans doute, a entendu parler mais qui devrait être connu de toutes les femmes, de tous les hommes de ce pays, tant il illustre, par son caractère à la fois incongru et affligeant, la gravité d'une situation entièrement nouvelle.

Le dimanche 22 septembre dernier, le rectorat de l'académie de Lille remettait aux journaux régionaux le communiqué que voici :

« Un certain nombre de postes de professeurs demeurent vacants dans quelques lycées classiques, modernes et techniques des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Toutes les personnes désireuses d'enseigner les mathématiques, les sciences physiques, les lettres, l'histoire et la géographie, l'anglais et l'allemand, sont priées de se mettre en relations avec les services académiques. Détenteurs de certificats de licence, licenciés, ingénieurs, docteurs, pharmaciens, retraités de l'enseignement ou de l'armée, etc., ne manquez pas de faire acte de candidature. »

L'appel était pressant, presque désespéré. Il s'adressait non pas exclusivement à des gens qui, titulaires de certains titres, avaient aptitude ou compétence suffisantes, mais bien à tous ceux qui étaient « d'anciens » d'enseigner !

Comme la lettre de Jules Ferry aux instituteurs, comme le prestige jusqu'à ce jour incontesté, et la valeur formative de la culture secondaire française parrassaient loin et hors de propos !

Désormais, les vocations étaient inspirées par la lecture des petites annonces !

Pour l'heure, une seule chose importait : boucher des trous, hâtivement et par n'importe quel moyen, pour tranquilliser les familles en mettant quelqu'un en face de leurs enfants, à défaut d'assurer du bon travail. La rentrée était là.

Une véritable mobilisation était décrétée, non point pour conjurer un désastre, qui était de fait, mais seulement pour tenter d'empêcher le navire de couler à pic. Car celui-ci, de tous côtés, faisait eau : mathématiques, sciences physiques, lettres, histoire, géographie, anglais, allemand. Pas un seul compartiment ne restait intact et il fallait, tout de suite, prendre la mer.

En l'espèce, il s'agissait pourtant de l'une de nos plus grosses unités, portant nom « Académie de Lille ». Quel pouvait être l'état des autres ? Semblable, sinon pire.

Des informations alarmantes, venant de partout, allaient très rapidement le confirmer.

Et d'abord voici la réponse aux offres d'emploi dont je viens de parler. Le 26 septembre, un entrefilet du *Figaro* nous apprenait que l'appel avait porté ses fruits : « Lundi matin, 224 postes étaient vacants ; mercredi matin, 60 de ces postes étaient pourvus par des personnes diplômées, du baccalauréat à la licence. Il reste donc à trouver 154 « délégués rectoraux ».

Qu'est-ce à dire, mes chers collègues ?

Tout simplement que, même par le biais d'un racolage indécent — et j'emploie le mot à dessein car le procédé était parfaitement indigne de notre Université (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste et sur quelques bancs du rassemblement démocratique*) — même après une tentative de replâtrage de dernière minute, à peine un peu plus du quart des vides fut alors comblé.

Je ne veux d'ailleurs pas savoir dans quelles conditions exactes ce fut fait, ni avec quel succès. Mais, je vous le demande, mes chers collègues, dans quel secteur, sinon celui du premier degré, qui ne put qu'en souffrir, M. le recteur de l'académie de Lille put-il recruter, par la suite, les 154 personnes qui lui étaient indispensables pour — selon la formule — « assurer sa rentrée » ?

Au point où nous en sommes, une proposition d'introduction de main-d'œuvre étrangère, présentée par M. le ministre de l'éducation nationale, nous surprendrait à peine. (*Rires sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Les cinq malheureuses minutes dont je dispose me permettent à peine d'évoquer les divers aspects d'une dégradation qui va s'amplifiant et qui, si l'on n'y prend pas garde, sera bientôt sans remède.

La situation, de l'avis de tous, est catastrophique et sur tous les plans. La récente campagne du comité national d'action laïque a grandement contribué à le montrer. Le dossier qui a été constitué est très lourd. Il contraste singulièrement avec les déclarations officielles, lénifiantes, faisant état de chiffres dont nous ne contestons certes pas l'exactitude, mais dont la présentation systématique en valeur absolue ne peut que leurrer l'opinion, le rapport entre les crédits ou réalisations et les besoins globaux n'étant jamais, jamais donné! (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*) Et c'est précisément ce qui compte si l'on veut prendre la mesure exacte de l'effort accompli.

Voilà, monsieur le ministre, un des regrets que j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer avec d'autres à cette tribune et que nous exprimerons encore, sans nous lasser.

Le pays doit savoir la vérité. Le pays doit savoir qu'il manque, dans l'enseignement du second degré, un professeur sur quatre, que le service n'est assuré qu'au moyen de 180.000 heures supplémentaires — soit l'équivalent du travail de 10.000 professeurs certifiés — et avec les effectifs par classe que l'on sait !

Je n'insisterai pas sur ce dernier point. Mais, monsieur le ministre, dans votre allocution radiotélévisée du 30 septembre, vous indiquez que le Gouvernement, reconnaissant l'effort méritoire des professeurs, avait décidé d'augmenter de 11 p. 100 le taux de rémunération des heures supplémentaires. L'annonce d'un semblable relèvement, à la veille de la grève annoncée, ne manqua pas de frapper l'opinion et même de l'inquiéter. Mais l'opinion ignorait simplement une chose, que vous avez bien omis de dire : alors que, dans toutes les professions, le travail supplémentaire est payé de 25 à 50 p. 100 plus cher que le travail normal, les services de l'éducation nationale sont les seuls qui payent les heures supplémentaires près de 40 p. 100 moins cher que les heures normales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*) A la radio et à la télévision, l'a-t-on jamais dit ?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Nègre.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le président, l'orateur a dépassé son temps de parole. Mon rapport a été interrompu ce matin pour ce motif.

M. le président. Monsieur Vivien, le président de séance, c'est moi, et je viens précisément d'inviter l'orateur à conclure.

M. Jean Nègre. Je suppose que je pourrai bénéficier de la même bienveillance que M. Guillon, par exemple, qui a parlé pendant vingt-cinq minutes, alors qu'il était inscrit pour quinze. (*Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Paul Guillon. Cela m'étonnerait. Je demande à M. le président de rétablir les faits.

M. Jean Nègre. Mais je conclus. Chaires vacantes, nombre incalculable de non-titulaires, classes pléthoriques ! Et pourtant, la propagande gouvernementale cherche à faire croire que l'effort fourni est sans précédent, que fort heureusement un ordre nouveau a sauvé la situation.

Vous-même, monsieur le ministre, n'avez-vous pas affirmé que « la rentrée de 1963 ne connaîtrait que quelques difficultés sporadiques, géographiquement limitées » ? Hélas ! toutes les académies sont atteintes, et c'est d'ailleurs un député de la majorité, M. Poirier, qui, à la page 69 de son rapport, le souligne très honnêtement.

Au même titre que celui du personnel enseignant, le problème des constructions scolaires est terriblement angoissant. Vous

savez dans quelles conditions matérielles s'est effectuée la rentrée. Je pourrais citer des exemples chiffrés.

On fait volontiers porter aux gouvernements antérieurs la responsabilité des difficultés présentes. En ce qui concerne les classes des collèges d'enseignement général — j'ai encore en mémoire les chiffres cités ce matin par M. Billères — qui font aujourd'hui particulièrement défaut, puis-je vous demander, monsieur le ministre, pourquoi l'effort important, nous venons de le voir, fait sous la IV^e République, même avec l'énorme poids de la guerre l'Algérie, est allé s'amenuisant sous la V^e ?

Les chiffres qui avaient servi de base à la démonstration que je voulais faire figurent dans votre réponse, publiée au *Journal officiel* du 2 octobre, à une question posée par notre collègue M. Pierre Bas.

M. le président. Je vous demande avec insistance de conclure, monsieur Nègre.

M. Jean Nègre. Dès 1958, a-t-on pensé au déferlement d'élèves qui ne manquerait de submerger les collèges d'enseignement général, précisément en 1962, en 1963 et les années suivantes ? Alors, je vous le demande, monsieur le ministre, qui en porte la responsabilité ?

M. Gérard Prioux. Vous et vos amis !

M. Jean Nègre. Le problème des constructions scolaires serait pourtant le plus facile à résoudre, par une majoration des crédits, par le rattrapage des retards intervenus dans l'exécution du IV^e plan, par la prise en charge par l'Etat de la totalité du coût des constructions, par l'attribution des crédits d'autorisations de programme en fonction des besoins, par le dégageant rapide des crédits de paiement afin d'éviter toute interruption des travaux.

On aurait dû, depuis cinq ans, penser à tout cela puisque, selon des déclarations très fréquemment renouvelées, « l'éducation nationale devait être pour le Gouvernement une tâche primordiale ». Mais, depuis cinq ans, on fait des promesses qui ne sont pas tenues.

Il importe que l'enseignement public dispose des moyens de faire face, pleinement, à sa mission de formation de la jeunesse. Et c'est là la façon — de très loin la meilleure — d'assurer le prestige et la vraie grandeur de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du rassemblement démocratique et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Mondon. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur ceux de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Raymond Mondon. Monsieur le ministre, mes chers collègues, quand on parle d'éducation nationale, on comprend qu'une certaine passion puisse s'en mêler. Le Français moyen qui lit les journaux, les communiqués, écoute la radio et regarde la télévision est balancé entre un pessimisme excessif et quelquefois le trop grand optimisme qu'on vous prête, monsieur le ministre.

Je voudrais, en tant que maire d'une ville importante, dont la population a augmenté de 40 p. 100 depuis quinze ans, traiter le problème de façon très objective, avec certes la passion du maire qui veut de nouvelles écoles, mais aussi en réaliste et sans le moindre esprit de polémique.

Ma tâche sera d'ailleurs facilitée du fait de ce communiqué que j'ai lu récemment dans un important journal du soir :

« L'effort accompli par le Gouvernement, ces dernières années, est sans précédent et se concrétise par l'ouverture d'un certain nombre de facultés nouvelles. Mais... » — il y a toujours un « mais » dans ces sortes de phrases — « ... il est nettement insuffisant pour faire face aux retards accumulés et aux besoins nouveaux ».

Ce communiqué émane de l'union nationale des étudiants de France. (*Applaudissements.*)

S'agissant des retards accumulés, on vient de mettre en cause des gouvernements remontant à cinq ans.

J'appartiens à cette Assemblée depuis dix-sept ans et c'est le dix-huitième budget de l'éducation nationale à la discussion duquel je participe aujourd'hui. J'ai entendu bien souvent exprimer des critiques — et, je dois le dire, avec beaucoup plus d'objectivité qu'aujourd'hui — quand le Gouvernement déclarait : « Oui ! des efforts sont faits d'année en année, mais en même temps vous me demandez de faire davantage ».

Pour 1964, nous constatons que les crédits de paiement sont en augmentation de 20 p. 100 sur ceux de 1963 et que les autorisations de programme dépassent de 43 p. 100 celles du présent exercice.

Mais, monsieur le ministre, si vous avez fait un effort — je le reconnais — il faut l'amplifier.

Si la proportion du budget de l'éducation nationale par rapport au budget général de l'Etat est passée en dix ans de 10 p. 100 à 15,64 p. 100, c'est sans conteste intéressant, mais, comme le souligne le communiqué de l'U. N. E. F., c'est encore insuffisant, et vous le savez.

Il est un problème qu'on a déjà évoqué, mais sur lequel je veux revenir, c'est celui des blocages de crédits.

Nous devons dès maintenant penser à la rentrée scolaire de 1964-1965. Si les mesures adéquates ne sont pas prises à temps, cette rentrée scolaire sera encore plus difficile que la précédente, malgré les augmentations des crédits de paiement et des autorisations de programme.

A ce propos, je voudrais mettre l'accent sur les difficultés administratives auxquelles nous nous heurtons. Les maires que nous sommes sont souvent obligés d'intervenir auprès de votre administration deux, trois et quatre fois pour des modifications de devis, ce qui fait que, d'année en année, des crédits sont reportés alors qu'ils auraient pu être heureusement utilisés.

Je dois reconnaître objectivement que l'industrie du bâtiment manque de main-d'œuvre qualifiée.

Récemment, j'ai rencontré le ministre de la construction d'un Etat voisin, petit géographiquement, mais économiquement important puisqu'il est le siège de la C. E. C. A. — c'est le Luxembourg — qui se plaignait de difficultés semblables dans son pays. Dans mon département, la Moselle, qui compte 900.000 habitants et dont vous connaissez les besoins en matière de scolarité, monsieur le ministre, ce sont 5.000 ouvriers spécialisés qui manquent.

Je sais bien que cette question n'est pas de votre ressort. Mais pourquoi, non seulement au cours des dernières années, mais bien avant, n'a-t-on pas donné davantage d'extension aux centres de formation professionnelle accélérée de manière à former ces spécialistes du bâtiment ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur ceux de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Monsieur le ministre, je m'adresse aussi à M. le ministre des finances et à M. le secrétaire d'Etat au budget — il faut donc dégager des crédits. Même si l'on peut craindre quelques surenchères sur les adjudications, que le Gouvernement, comme il l'a fait pour le logement, donne une priorité absolue à l'éducation nationale !

En effet, on ne saurait aménager des zones à urbaniser en priorité et construire des logements partout si, en même temps, on ne peut pas offrir l'école maternelle et l'école primaire aux enfants des familles qui viennent habiter ces grands ensembles. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La répartition des efforts est-elle équilibrée ? Tient-on compte suffisamment de l'évolution de la démographie dans certains départements, dans certaines régions, et du déplacement des populations ?

D'après les statistiques que nous connaissons, la scolarité dans l'enseignement primaire connaît une certaine stabilité, mais, par exemple dans ma région, qui avait 650.000 habitants en 1946 et qui en compte 920.000 aujourd'hui, il y a eu des déplacements de population de la campagne vers la ville, soit vers la sidérurgie, soit vers les charbonnages, et les administrateurs responsables doivent faire face à des problèmes difficiles.

Monsieur le ministre, je vous demande d'étudier particulièrement cette question. Des promesses nous ont été faites. Je sais qu'il n'est pas toujours aisé de tenir les promesses, et ceux d'entre nous qui ont été candidats à de multiples élections le savent mieux que quiconque ! (*Sourires. — Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

Le parti communiste, qui promet le paradis terrestre depuis longtemps, le sait mieux que tout le monde ! (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Monsieur le ministre, s'agissant d'un département frontière où peut-être plus qu'ailleurs des efforts doivent être consentis — M. Grussenmeyer vient de le rappeler — vous devez revoir votre programme de 1963, dont la partie complémentaire a été réalisée, mais non la partie initiale.

Je voudrais revenir sur ce que disait mon ami le docteur Martin, député-maire de Briey. Le bassin des mines de fer de Lorraine est en pleine crise. La « table ronde » des mines de fer, dont les travaux se sont achevés en juin dernier — on m'excusera de revenir sur ce sujet à chaque débat, mais il est particulièrement brûlant et il mérite qu'on se passionne pour lui — avait recommandé, et elle avait obtenu l'accord du Gouvernement, la création de six établissements d'enseignement technique en Meurthe-et-Moselle, dans le bassin de Briey, et de quatre autres dans la Moselle.

Dans ce pays de mono-industrie, nous constatons que, quels que soient les gouvernements qui se sont succédés, aucun effort sérieux n'a été fait. Si l'on veut surmonter la crise des mines de fer, il faut créer des usines de transformation. Il faut

donc développer davantage l'enseignement technique dans cette région.

Monsieur le ministre, vous avez fait appel récemment, pour l'Ouest de la France — et nous en sommes heureux pour nos collègues bretons — au fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, le F. I. A. T. Ne pourriez-vous faire la même chose pour notre région qui subit la crise dont je viens de parler ?

En ce qui concerne le personnel, les difficultés ne sont pas moins grandes. Quand on demande 500 institutrices ou institutrices, ou des remplaçants, on en obtient 200, plus 94 rapatriés d'Afrique du Nord, ce qui est nettement insuffisant.

Je reconnais que nous sommes actuellement, pour le recrutement des membres du corps enseignant, comme pour d'autres professions extérieures à la fonction publique, dans la période des classes creuses consécutives à la diminution du nombre des naissances entre 1938 et 1944-1945. Il faut s'en souvenir si l'on veut comprendre les difficultés de recrutement du personnel enseignant, qui procèdent aussi, je ne l'ignore pas, de l'insuffisance des traitements.

Pour le corps enseignant des écoles primaires et des écoles maternelles, ne serait-il pas possible d'étendre à l'ensemble du pays l'expérience très intéressante qui est actuellement faite dans le département de la Moselle, à la demande quasi unanime du conseil général ?

Les jeunes gens se destinant à l'enseignement passeraient la première et la deuxième partie du baccalauréat dans les lycées ou les collèges, comme leurs camarades du même âge, et n'entreraient à l'école normale que pour la dernière année de formation, celle de la pédagogie.

Ce système très simple permettrait, en outre, de brasser les futurs instituteurs et institutrices avec l'ensemble de la jeunesse française.

Les résultats acquis depuis deux ans en Moselle sont particulièrement concluants. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de prendre en considération cette expérience et de l'étendre à l'ensemble de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur ceux de l'U. N. R.-U. D. T. — Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Henri Chaze. C'est le système de Vichy !

M. Raymond Mondon. Vichy ? En 1940, quand l'Alsace et la Lorraine ont été annexées à l'Allemagne, ce ne sont pas les communistes qui nous ont défendus, c'est le général de Gaulle. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Plusieurs voix sur les bancs du groupe communiste. Et nos mots ?

M. Raymond Mondon. Ne m'obligez pas à parler des députés communistes qui ont siégé sur vos bancs avant la guerre et qui ont été les orateurs officiels du parti nazi de 1940 à 1944. (*Mêmes mouvements.*)

M. André Doize. Provocateur ! menteur ! Nous ne permettrons pas qu'on insulte les Français communistes !

M. Fernand Dupuy. Nous demandons que l'orateur retire ses insultes.

M. Raymond Mondon. Je n'ai pas l'habitude de dire des contre-vérités.

Plusieurs députés communistes. Qu'il retire ses paroles !

M. Pierre Doize. Respectez les morts de la Résistance !

M. le président. Je ne demanderai pas à M. Mondon de retirer ses paroles, sinon je devrais le demander également à M. Doize que je viens d'entendre traiter M. Mondon de provocateur.

L'Assemblée a applaudi M. Royer lorsqu'il a déclaré que l'éducation nationale c'était essentiellement l'amour des autres. Je vous invite, mes chers collègues, à vous inspirer de cette formule et à laisser se dérouler ce débat, comme il se doit. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Raymond Mondon. Je vous remercie, monsieur le président.

Je faisais donc état de l'expérience en cours dans mon département, qui donne des résultats concluants, en vue de recruter davantage d'instituteurs et d'institutrices, ce que tous les membres de l'Assemblée doivent souhaiter avec tous les pères et toutes les mères de France.

Un mot maintenant du problème du ramassage scolaire, que je n'entends évidemment pas approfondir aujourd'hui. Je dis simplement qu'il doit être étudié aussi bien pour l'ensemble des communes rurales que pour les sections urbaines.

Je rappelle aussi que j'ai déposé récemment, avec plusieurs collègues, une proposition de loi tendant à attribuer aux familles une allocation de rentrée scolaire pour leur permettre de faire face aux dépenses importantes de livres. Cette proposition est actuellement à l'étude devant une commission de votre ministère. Je serais très heureux, monsieur le ministre, de connaître votre avis à ce sujet.

Enfin je voudrais vous encourager à développer la décentralisation universitaire par la création de collèges scientifiques universitaires...

M. Raymond Boisde, vice-président de la commission. Très bien !

M. Raymond Mondon. ... de collèges littéraires universitaires et d'écoles de droit en vue de rapprocher la faculté et l'enseignement supérieur des couches sociales les plus laborieuses qui, sans cela, ne pourraient diriger leurs enfants vers les études supérieures. Vous avez commencé à œuvrer dans ce sens grâce à la loi de programme présentée par M. Michel Debré en 1959 et votée par le Parlement. Je vous demande de persévérer car nous ne devons pas oublier, vous comme nous, monsieur le ministre, que si nous étions environ 75.000 étudiants il y a quelque trente ans, il y en a aujourd'hui près de 300.000 et qu'il nous faudra atteindre à l'avenir l'effectif de 500.000 à 600.000. Voilà ce que sera la magnifique promotion sociale du pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur ceux de l'U. N. R. - U. D. T.).

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Sur les bancs des groupes socialiste et communiste. Télévision ! Télévision !

M. Raoul Bayou. Il était temps, en effet, s'il veut passer ce soir à la télévision !

M. Christian Fouchet, ministre de l'éducation nationale. Mesdames, messieurs, je répondrai ce soir, probablement très avant dans la nuit, aux questions portant sur les points particuliers que les uns et les autres auront évoqués.

Mais je crois le moment venu de faire le plus rapidement possible — et cela prendra cependant un certain temps — un exposé général sur les problèmes de l'éducation nationale dont il est bien évident qu'ils constituent, pour le Gouvernement, pour le Parlement et pour l'opinion publique dans son ensemble, une des préoccupations les plus importantes pour l'avenir du pays.

C'est la deuxième fois que je me présente devant le Parlement à l'occasion du débat budgétaire. Près d'un an s'est donc écoulé depuis ma dernière apparition à cette tribune à propos du budget. J'ai connu durant cette année les différentes étapes que comporte régulièrement l'année scolaire, et dont la rentrée constitue la plus importante.

Il fut sans doute un temps où la rentrée scolaire n'était qu'un épisode traditionnel, normal, qui ne posait aucun problème. Dans des locaux qui n'avaient pas changé depuis des générations, des maîtres qui étaient tous éminemment qualifiés, qu'ils fussent agrégés ou simplement licenciés, donnaient un enseignement de grande qualité à une population scolaire qui n'avait rien de comparable avec la population scolaire d'aujourd'hui. Il ne s'agissait que de quelques centaines de milliers de jeunes enfants pour l'ensemble des enseignements du second degré.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Vous savez que nous avons atteint le cap des neuf millions d'élèves dépendant de l'éducation nationale. En y ajoutant les 1.800.000 élèves de l'enseignement privé, nous arrivons à près de 11 millions.

C'est dire que toutes les données traditionnelles d'autrefois, sans qu'on s'en aperçoive peut-être clairement, sont irrémédiablement faussées et, à vrai dire, n'ont plus grande valeur.

Je crains que très souvent, en pensant aux problèmes de l'éducation nationale il faille faire un très grand effort, même pour les experts, pour ne pas tomber dans ce que je me permettrai d'appeler le travers, le défaut d'infantilisme. Je veux dire par là que, très souvent, nous sommes portés à considérer, les problèmes de l'éducation nationale de la même façon qu'ils se posaient à nous quand nous dépendions nous-mêmes de l'éducation nationale.

Mais, en fait, il s'agit de problèmes tout à fait nouveaux et je ne suis pas sûr qu'on en ait encore tiré toutes les conséquences.

La rentrée, c'est en effet — je l'ai bien vu ce matin sur le plan politique, mais ce n'est pas sur ce plan que je me place — une véritable bataille que le ministère de l'éducation nationale doit maintenant organiser et livrer chaque année,

et pendant des années encore, en étant conscient que, s'il la perd — et beaucoup ici-même pensent comme moi et l'ont fort bien dit, qu'ils appartiennent à l'opposition ou à la majorité — c'est, en effet, l'avenir du pays qui est compromis.

Les moyens de gagner ce combat sont, dans une large mesure, d'ordre budgétaire. Il paraît donc nécessaire de donner à l'Assemblée des précisions à propos de la dernière rentrée scolaire et de procéder aux mises au point qui s'imposent. C'est d'autant plus nécessaire qu'au moment où ce débat budgétaire se déroule, les polémiques sur cette rentrée ne sont pas apaisées. On pourrait même dire, après avoir entendu certaines interventions de ce matin, que l'opposition y cherche, avec une passion bien insolite, un instrument de bataille contre le Gouvernement. (Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Raoul Bayou. Nous voulons des écoles, pas plus !

M. le ministre de l'éducation nationale. On a dénoncé, au cours des dernières semaines, le caractère scandaleux ou catastrophique de la rentrée, le manque de locaux scolaires et de maîtres et, parce que je n'ai pas souscrit à ces déclarations, on m'a taxé d'un optimisme dont je n'ai d'ailleurs jamais fait preuve. J'attends qu'on cite un texte de moi qui soit le texte d'un homme optimiste.

Je vais donc faire le bilan exact de cette rentrée, et quant à la bien mauvaise querelle qu'on a cherchée ce matin au Gouvernement, j'y reviendrai dans quelques instants. Mais chaque chose en son temps !

Au niveau de l'enseignement primaire, la principale critique adressée à l'éducation nationale est la surcharge des classes. On cite notamment le cas de nombreuses classes de la Seine contenant plus de quarante élèves.

Mesdames, messieurs, j'accorde volontiers — comment pourrais-je faire le contraire ? — à tous ceux qui en font le reproche au ministère de l'éducation nationale qu'il y a dans la région parisienne — et certes ailleurs également — trop de classes dont les effectifs sont trop nombreux et où il est difficile de donner un enseignement répondant aux exigences d'une bonne pédagogie. Cela est évident. Mais je dois remarquer — je le dis au passage — que la situation à cet égard est loin, contrairement à ce que l'on dit sans cesse, d'être plus mauvaise qu'avant la guerre, période pendant laquelle personne ne dénonçait, comme aujourd'hui, les difficultés de notre enseignement primaire.

J'ai sous les yeux les chiffres cités par M. le directeur général des services d'enseignement de la Seine. Il ne les a pas du tout cités pour me faire plaisir, mais parce qu'ils étaient les chiffres réels qu'il avait en sa possession. Je dirai même que lorsqu'il me les a donnés, je n'ai d'abord pas voulu les croire et je lui ai demandé de me les écrire. (Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)

D'après les chiffres de M. le directeur général des services d'enseignement de la Seine, contenus dans son rapport présenté au conseil général de la Seine le 9 octobre, le nombre moyen des élèves par classe de 1936 à 1938 était, dans la Seine, de 48 ; il est cette année de 33. (Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T. et du groupe des républicains indépendants.)

La comparaison de ces chiffres se passe de commentaires.

M. Henri Chaze. C'est ahurissant !

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, cela vous ennuie de savoir qu'au temps du Front populaire il y avait en moyenne 48 élèves par classe ? (Rires et applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T. — Exclamations et protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. Monsieur le ministre, M. Cassagne désire vous interrompre. Acceptez-vous d'être interrompu ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Non, monsieur le président. Non que je craigne d'être interrompu par qui que ce soit, mais je l'ai dit ce matin : c'était une tradition pour l'ancien parlementaire que je suis, et cela pour une raison de simple courtoisie, de ne jamais interrompre. Je n'ai jamais interrompu un collègue et je demande que l'on fasse preuve à mon égard de la même courtoisie.

Dans l'enseignement primaire, en effet, la crise de recrutement du personnel est surmontée. Les progrès de la scolarisation auxquels s'ajoute déjà, au niveau des premières années de l'école normale, l'arrivée de la vague démographique, nous permettent de recruter un nombre suffisant d'instituteurs. En 1963 nous avons eu 3.830 emplois nouveaux ; en 1964, 4.000 emplois nouveaux seront créés pour les classes élémentaires sans compter les maternelles et les classes d'enfants inadaptés.

En ce qui concerne les locaux, des problèmes sérieux sont posés par les migrations internes, par cette sorte de poussière

de migrations qui fait que le peuple français change dans une certaine mesure — mais dans une mesure qui suffit à poser de graves problèmes pour l'enseignement primaire — de lieu de résidence, phénomène que la commission Le Gorgeu, dont on a beaucoup parlé, à très bon droit, avait dans son temps sous-estimé.

Pour ce qui est de l'enseignement du second degré dont je parlerai tout à l'heure, le principal thème des critiques qui lui ont été adressées est le manque de maîtres. Il est très vrai que beaucoup de postes ne sont pas pourvus de titulaires. Les pourcentages sont très importants. En mathématique, 41 p. 100; en physique, 24 p. 100; en lettres, 18 p. 100.

Cela ne signifie naturellement pas que les postes soient vacants. Ils sont confiés à des auxiliaires, adjoints d'enseignement ou maîtres rectoraux.

Nous nous trouvons, dans cette affaire des maîtres, devant un double phénomène. Je m'empresse de dire que, sur le plan de ces phénomènes eux-mêmes, nous ne pouvons rien et nul d'ailleurs n'y peut rien.

Le premier est un phénomène d'évidence qui déjà a été souligné par certains d'entre vous: ce sont les classes « creuses », les classes des années de guerre, les classes qui comptaient, par an, environ 500.000 enfants, qui sont chargées de fournir des enseignants pour encadrer les classes pléthoriques de l'après-guerre, des classes de 800.000 enfants.

Un étudiant de vingt-deux ans, engagé actuellement dans sa licence ou la terminant et par conséquent né en 1941, appartient à une classe de 513.000 enfants; il va, s'il choisit la carrière d'enseignant, être professeur dans des classes appartenant à une population scolaire de 800.000 enfants.

Deuxième phénomène très important, auquel chacun le sent bien personne ne peut rien, phénomène qui n'est pas uniquement français mais qu'on retrouve dans tous les pays de même niveau industriel, c'est-à-dire tous les pays d'Europe occidentale, l'U. R. S. S. et les Etats-Unis d'Amérique: la pénurie de professeurs du second degré.

Dans tous ces pays sans exception — et les statistiques internationales le montrent d'une façon évidente — il y a une pénurie de professeurs du second degré. Cela s'explique en partie — mais en partie seulement car cela ne devrait pas jouer en U. R. S. S. — par la ponction du secteur privé sur le secteur public. Mais, je le répète, ce phénomène atteint tous les pays de haut niveau industriel.

Il faut cependant l'éliminer. Je dois dire qu'on ne s'y est pas vraiment attaché jusqu'à maintenant. On s'est contenté de confier ces chaires à des auxiliaires, à des adjoints d'enseignement, à des maîtres rectoraux qui ont tous, d'ailleurs, des titres universitaires suffisants et sérieux.

La véritable solution consisterait à ne pas décourager les vocations d'enseignants qui, contrairement à ce que l'on a dit, restent très nombreuses. Il est exact que, pour ce qui est du premier degré, les inspecteurs d'académie refusent sans arrêt des candidatures à des postes d'instituteurs. Il est absolument faux que la vocation d'enseignant soit éteinte en France, elle est toujours très vivace.

Mais il ne faudrait pas que les vocations fussent émoussées, pour ne pas dire découragées, par l'aridité, la longueur et la difficulté de la route que l'on impose de suivre aux apprentis universitaires. Il y a là un phénomène tout à fait étonnant, dont je n'arrive pas encore à comprendre comment il a pris naissance au ministère de l'éducation nationale, mais dont je tiens à dire que le Gouvernement est décidé à y mettre fin.

Ce phénomène, c'est le véritable malthusianisme qui a régné pendant des années à l'éducation nationale. Avant la guerre — et il y a certainement ici de nombreux universitaires et licenciés qui savent bien que j'ai raison — il était possible de passer sa licence d'enseignement en deux ans. Un de mes prédécesseurs, M. Berthoin, me disait l'autre jour, à la commission des finances du Sénat, qu'il l'avait passée en un an, mais disons que le cas de M. Berthoin est exceptionnel et je le salue au passage. Avant la guerre, on pouvait donc passer sa licence en deux ans et à coup sûr en trois ans. M. le Premier ministre assurait qu'on l'obtenait toujours en deux ans, mais il était lui aussi un très bon étudiant. Ce qui est certain — les chiffres le prouvent — c'est qu'aujourd'hui il est pratiquement impossible d'obtenir la qualification d'enseignant en moins de cinq ans et parfois six ans, ce qui me paraît extraordinairement exagéré quand il s'agit de devenir professeur de sixième, de cinquième ou de quatrième. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Les possibilités d'accueil des collèges d'enseignement technique se sont révélées insuffisantes. La raison essentielle en est — je le dis sans vouloir en aucune façon animer le débat — que durant de longues années l'enseignement technique a été considéré comme le parent pauvre de l'éducation nationale.

Le nombre des refusés n'a cependant rien à voir avec les chiffres qui ont été avancés par les membres de l'opposition. Il résulte des renseignements recueillis auprès des rectorats par les services du ministère de l'éducation nationale — il s'agit là encore, j'y insiste, de renseignements recueillis par mes services, lesquels ne cherchent pas spécialement à me faire plaisir. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*) — que le nombre total des élèves déclarés aptes à entrer dans un collège d'enseignement technique et qui n'ont pu y être admis est de 17.000 environ. J'avais avancé, à un moment où la rentrée n'était pas encore effectuée, et sur la base des indications fournies par les mêmes services, le chiffre de 15.000 qui se trouve ainsi légèrement dépassé.

Sur un banc du groupe socialiste. Ah!

M. le ministre de l'éducation nationale. Ah! quoi, monsieur?

Les chiffres fantastiques qui m'ont été opposés — 100.000 ou 200.000 notamment par un certain journal — sont sans doute établis d'après des données purement fantaisistes, ou résultent de l'addition de l'ensemble des candidats, sans prendre garde que nombre d'entre eux — et c'est là un fait qui, d'après mes recteurs, se produit dans chaque académie — s'inscrivent en même temps dans plusieurs collèges d'enseignement technique. Ils ne sont reçus que dans un seul; et on les donne comme refusés dans les autres. Si bien qu'un candidat inscrit dans cinq collèges et reçu dans l'un d'entre eux donne quatre refusés. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. — Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste et du rassemblement démocratique.*)

M. René Cassagne. Vous êtes mal renseigné! Il y a un concours.

M. le président. M. le ministre a seul la parole.

M. le ministre de l'éducation nationale. Bien sûr, dans certains cas, les places étant peu nombreuses, l'examen académique nécessaire a eu quelque peu le caractère d'un concours. C'est le cas de certaines spécialités très demandées, comme l'électronique où tout le monde veut entrer et dont les débouchés sont cependant fort limités, ou celles qui présentent un caractère attrayant.

A la tribune du Sénat, M. Cogniot a cité le cas d'élèves refusés avec 15,25 p. 100 de moyenne à l'examen. Renseignements pris, il s'agit d'un collège d'enseignement technique de jeunes filles, section coiffure, où le nombre des places est très restreint parce que c'est un domaine où les besoins en personnel qualifié varient peu.

C'est toutefois un cas limite et, en général, l'examen a bien pour seul but de constater l'aptitude des enfants à la poursuite des études techniques. Celles-ci, comme toutes les études, ont cependant leurs exigences et c'est même ce qui fait leur valeur et leur donne place parmi les différents ordres d'enseignement.

On parle souvent de la revalorisation des techniques. Ce n'est pas en souhaitant que l'enseignement technique accueille les élèves « tout venant » que l'on parviendra à ce résultat.

Je fais remarquer cependant que les collèges d'enseignement technique ont accueilli à cette rentrée 273.000 élèves, soit un peu plus que les prévisions du plan. Mais le désir de scolarisation, dans l'enseignement technique comme ailleurs, est tel que les prévisions ont été bouleversées. Je suis tout à fait conscient de la nécessité de redresser la situation.

Vous savez que le budget consacré à l'équipement de l'enseignement technique accusera en 1964 une augmentation d'ensemble de 33 p. 100 par rapport à 1963 et sera pratiquement doublé pour l'achat du matériel.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les récentes mesures de réforme de l'enseignement, qui reporteront le début des études techniques au niveau de la classe de seconde, auront pour effet de les réduire de trois à deux ans dans les collèges d'enseignement technique. La capacité d'accueil de ceux-ci s'en trouvera automatiquement augmentée de 50 p. 100.

L'enseignement supérieur pose au ministre de l'éducation nationale le problème de très loin le plus important, puisque c'est à partir de l'année prochaine — sauf pour les très bons élèves qui y sont entrés cette année — que la vague démographique va frapper l'Université de plein fouet.

On s'est plu à souligner les difficultés de la rentrée scolaire et la prétendue impuissance des pouvoirs publics. J'ai déjà précisé, devant les commissions de votre Assemblée, ce qu'il convenait de penser de pareilles assertions. Des bâtiments universitaires comprenant plus de 42.000 places ont été mis en service à la rentrée ou seront achevés au cours de cette année scolaire. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste et du rassemblement démocratique.*)

Cette affirmation a été accueillie par de vives protestations — dont on se demande la raison, puisqu'il s'agit d'un fait tangible.

Personne ne peut contester sérieusement que pendant l'année 1963-1964 les universités françaises ont été ou vont être dotées d'un ensemble de locaux qui pourrait constituer — je le dis au passage car ce sont des choses frappantes — l'équipement universitaire d'un pays européen de petite ou de moyenne importance. Les locaux mis en service cette année suffiraient à accueillir trois fois plus d'étudiants que n'en compte le Danemark et autant que n'en compte la Hollande.

J'ai inauguré le même jour à Montpellier une faculté de pharmacie, une faculté de droit, une faculté des sciences, des centres nouveaux de la faculté de médecine, en un mot presque une université entière. (*Interruptions sur divers bancs.*)

M. Paul Balmigère. Certains locaux ont même été inaugurés deux fois ! (*Rires sur les bancs des groupes communiste, socialiste et du rassemblement démocratique.*)

M. le ministre de l'éducation nationale. J'ai inauguré également de vastes locaux à Strasbourg, à Rennes, à Lyon, à Bordeaux ; hier, j'ai posé la première pierre d'un établissement qui sera la faculté des lettres de Nanterre. Je m'engage à ce que les bâtiments de cette faculté soient en mesure d'accueillir les élèves de la propédeutique-lettres pour la rentrée de 1964. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Certes des difficultés subsistent à Paris. Comment n'y en aurait-il pas à Paris ? Mesdames, messieurs, l'université de Paris compte à l'heure actuelle 100.000 étudiants. Autrement dit, elle est la première du monde. Mais savez-vous quelle est dans le monde l'université la plus nombreuse après celle de Paris ? C'est une université américaine dont l'effectif doit avoisiner 32.000 ou 33.000 étudiants.

Les chiffres pour Paris sont ahurissants et il est grand temps de réaliser ce que le Gouvernement a décidé depuis quelque temps, c'est-à-dire décentraliser très largement l'enseignement supérieur de Paris. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il serait souhaitable de fournir un plus grand effort en faveur du budget de constructions du ministère de l'éducation nationale

Je ne voudrais nullement polémiquer, mais citer simplement des faits incontestables et qui ne sont d'ailleurs pas contestés.

Cet effort supplémentaire aurait été, sans aucun doute, possible dans un budget d'équipement de 340 millions de francs, si le départ avait été pris à temps en matière de constructions scolaires.

Le problème a été abordé trop tard dans l'enseignement primaire et, du coup, dans l'enseignement secondaire et nous subissons encore ce handicap puisque, à la veille de la rentrée de 1964, au moment où la vague démographique va atteindre l'enseignement supérieur, nous devons maintenir un effort notable pour l'enseignement primaire et un effort énorme pour l'enseignement secondaire.

M. Billères a déclaré ce matin, à cette tribune, que la IV^e République avait fait cet effort ou plutôt, puisque les chiffres qu'il a cités s'appliquaient à la période 1955-1958, il a montré, sans se soucier de ses prédécesseurs, que lui-même l'avait fourni. (*Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Que disait M. Billères en 1958 ? J'ai eu la curiosité pendant l'heure du déjeuner de rechercher sa déclaration à la tribune de l'Assemblée nationale. Et j'ai lu à la page 1352 du *Journal officiel* relatant la première séance du 8 mars 1958 ces propos de M. Billères :

« Des crédits sont en diminution, en particulier ceux qui sont consacrés à l'enseignement du premier degré, et certains d'entre vous en ont conçu des inquiétudes. Je tiens à les rassurer... (*Rires sur les mêmes bancs*) et à m'expliquer sur ces diminutions, car je n'ai pas agi à la légère mais en fonction des certitudes que je pouvais avoir. »

Il ajoutait plus loin :

« Ainsi, nous pourrions faire face aux besoins et, à première vue, nous pourrions même faire état — ce qui serait bien exceptionnel — d'un excédent de classes. » (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

D'ailleurs, un auteur peu suspect d'être un propagandiste de la V^e République, M. Alfred Sauvy, écrivait en 1959 ces lignes qui rejoignent ce que je viens de dire :

« Ayant reculé devant les besoins de l'enseignement primaire, la puissance publique a été fatalement condamnée à manquer aussi les autres trains qui assuraient la correspondance. Enseignement secondaire, technique, supérieur ont été sacrifiés. Sans mauvaises intentions le plus souvent... » — j'en suis bien sûr — « ... nous avons manqué le départ, les premières mesures d'accueil. Le temps va rudement vite et, même en courant, nous ne voyons jamais que ses talons fuyants. » (*Sourires sur les mêmes bancs.*)

M. Sauvy ne pouvait prévoir, en 1959, l'effort sans précédent entamé, poursuivi sans relâche et même sans cesse accru depuis quatre ans, qui a porté le budget de l'éducation nationale de moins de 9 p. 100 à près de 16 p. 100 du budget de l'Etat, un des pourcentages les plus élevés parmi ceux des pays du même niveau de vie que la France. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. René Billères. Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le président. Monsieur Billères, M. le ministre a indiqué tout à l'heure son désir, au demeurant respectable, de ne pas être interrompu. (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement démocratique et des groupes socialiste et communiste.*)

Vous avez le loisir de vous inscrire dans la suite de la discussion générale. Nul doute que M. le ministre ne vous réponde lorsqu'il reprendra la parole à la fin de cette discussion. (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.*)

M. le ministre de l'éducation nationale. Je m'y engage.

M. Paul Cermolacce. M. le ministre parle pour la télévision !

M. André Fanton. M. Ballanger passe aussi à la télévision.

M. le président. Je vous prie de laisser M. le ministre poursuivre son exposé.

M. le ministre de l'éducation nationale. On a parlé de chiffres, donnés d'ailleurs par M. Billères, qui ont été repris, sauf erreur, par M. Nègre, un orateur de l'opposition.

M. Robert Manceau. Vous avez été ministre sous la IV^e République, vous aussi.

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous croyez me gêner en me le rappelant. (*Interruptions sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. Robert Manceau. Vous n'êtes jamais gêné.

M. le président. Monsieur Manceau, voulez-vous laisser continuer M. le ministre ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Ces messieurs ne voulaient pas me gêner, mais ils redoutent ma réponse. (*Exclamations sur les mêmes bancs. — Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Les chiffres cités par M. Billères et par M. Nègre, c'est moi-même qui les ai fait publier au *Journal officiel*. Je ne les nie donc pas. Ce que je conteste, car on peut faire tout dire à des chiffres...

M. Robert Ballanger. On ne vous le fait pas dire !

M. le ministre de l'éducation nationale. Ce que je conteste, c'est leur présentation et leur interprétation.

Pour l'enseignement primaire, j'ai dit ce qu'il fallait penser de la clairvoyance de M. Billères. (*Protestations sur les bancs du rassemblement démocratique.*)

Dans l'enseignement du second degré, et je me base sur les chiffres mêmes dont M. Billères a fait état, 1.600 classes de lycées classiques, modernes et techniques ont été mises en service en 1957, contre 3.450 en 1960 pour passer à 4.200 en 1963, chiffre jamais atteint jusqu'alors.

Par ailleurs, on a passé sous silence, parce que c'était plus commode, le nombre des places d'internes. Or, vous savez tous que c'est l'internat qui permet la véritable démocratisation de l'enseignement, et non pas les discours. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

A cet égard, 10.000 places d'internes pour le second degré et le technique ont été livrées en 1956-1957 ; en 1962-1963, 27.000, c'est-à-dire presque trois fois plus. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions sur les bancs du rassemblement démocratique, des groupes socialiste et communiste.*)

M. Robert Ballanger. Mais à combien s'élèvent les besoins ? C'est la seule question.

M. le ministre de l'éducation nationale. Et une place d'interne coûte au moins le double d'une place d'externe.

Monsieur Ballanger, les enfants à scolariser sont nés en 1946, 1947 et 1948. Vous n'étiez donc pas capable de lire une statistique ? Cela ne me surprend pas. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Robert Ballanger. Monsieur le ministre, permettez-moi de vous interrompre. Le seul problème... (*Protestations et claquemets de pupitres sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Monsieur le ministre, ne répondez pas aux interruptions.

Mes chers collègues, vous venez de perdre quatre minutes dans un débat où quarante-neuf orateurs demeurèrent inscrits.

Monsieur Ballanger, quelle qu'ait été la pertinence de votre intervention, elle s'est produite dans un tel bruit que personne ne l'a comprise. Je vous engage donc, comme j'y ai invité M. Billères, à vous inscrire dans la discussion générale pour être entendu.

Je demande en outre à l'Assemblée de ne plus interrompre M. le ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Monsieur le ministre, poursuivez votre intervention. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le ministre de l'éducation nationale. Quant à l'enseignement supérieur, où l'effort considérable que j'indiquais tout à l'heure a été fourni par le Gouvernement depuis des années — il suffit de parcourir la France pour mesurer cet effort — je constate que les orateurs de l'opposition lui ont consacré ce matin trente secondes et, même, je n'en suis pas certain. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Un député communiste. On ne nous laisse jamais la parole !

M. René Cassagne. Le débat n'est pas terminé !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je regrette que les orateurs de l'opposition ne m'aient pas accompagné dans ces déplacements dont parlait si spirituellement M. Fajon ce matin... (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste. — Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Paul Cermolacce. A Marseille !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je n'y suis pas allé. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Paul Cermolacce. Nous avons une photographie ! Regardez ! (*M. Cermolacce montre une photographie. — Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Mouvements divers. — Bruit.*)

M. le ministre de l'éducation nationale. Dans ces déplacements à Brest... (*Nouvelles interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Monsieur Cermolacce, voulez-vous me laisser présider ! (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)
Je vous en demande autant, monsieur Souchal.

M. Roger Souchal. Veuillez m'excuser, monsieur le président.

M. le président. Je vous avertis, mes chers collègues, que je ferai respecter le silence et l'ordre dans lesquels doit être écouté M. le ministre dans un tel débat.

Quant à vous, monsieur Cermolacce, si vous possédiez une photographie si intéressante, vous aviez toute latitude de la communiquer à votre collègue Feix qui aurait pu la commenter à la tribune ; de plus d'autres orateurs de votre groupe devant intervenir dans la suite du débat, ils pourront le faire. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Si ce bruit et ces interruptions devaient continuer, je suspendrai la séance.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je terminerai sur ce point précis en rappelant que les chiffres globaux du budget — que je citerai car ils sont frappants et ne souffrent aucune discussion — sont passés de 1952 à 1958, c'est-à-dire en six ans, de 221 milliards à 485 milliards d'anciens francs, soit de 2,02 p. 100 à 2,57 p. 100 du revenu national, ce qui représente une augmentation de 0,50 p. 100.

De 1958 à 1964, nouvelle période de six ans, le budget de l'éducation nationale progresse de 485 milliards à 1.372 milliards d'anciens francs, c'est-à-dire de 2,57 p. 100 à 4,29 p. 100 du revenu national, accusant une augmentation de 1,75 p. 100.

Je souligne que la comparaison des pourcentages du revenu national est particulièrement éloquente puisqu'elle porte sur des éléments qui évoluent indépendamment de la courbe des prix.

Malgré son instabilité qui a été la cause de sa ruine et grâce à l'action personnelle de M. Billères, la IV^e République a sans doute fait un effort. Mais la V^e République a fourni un effort infiniment plus important, sans aucune commune mesure. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur de nombreux bancs du groupe des républicains indépendants.*)

Evidemment, on pourra toujours dire — et l'opposition n'y manque pas — qu'il faut accroître encore davantage notre budget, en vue de construire des locaux scolaires. Je tiens à vous assurer que le Gouvernement n'hésiterait pas à le faire.

Mais le marché de la construction est tel qu'en y investissant plus d'argent nous ferions monter les prix du bâtiment, au préjudice de l'ensemble des Français et sans, pour autant, réaliser un seul édifice de plus.

Construire ne signifie pas seulement dépenser de l'argent, mais aussi disposer des ouvriers, des machines, des matériaux et des entreprises capables de transformer économiquement les crédits en maisons.

C'est donc tout autant la recherche, l'enseignement, l'organisation des techniques du bâtiment qui sont ainsi mis en cause. Et je mesure chaque jour, aux difficultés que je rencontre dans mon propre département pour développer ce secteur particulier de l'éducation nationale, à quel point une réforme de ce genre n'est pas l'affaire de quelques mois, mais bien d'une génération.

Dès qu'un problème particulier implique un aspect culturel aussi radicalement changé, c'est une loi de l'évolution humaine que, sans les violentes secousses d'une guerre ou d'une révolution, quinze à vingt ans sont nécessaires pour modifier les structures profondes de l'activité.

Nous supportons donc aujourd'hui le poids des négligences commises en 1950. Nous ne pouvons pas les effacer mais seulement éviter que leurs effets soient désastreux.

J'irai plus loin. On nous reproche d'avoir préféré Pierrelatte à l'Université. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Certes, les recherches atomiques ont été un objet particulier d'attention de la République renouée. Elle peut s'en enorgueillir. Mais il est tout aussi vrai qu'elle a réussi là parce que, dans ce secteur relativement limité, les réalisations étaient possibles alors que dans celui, beaucoup plus général, beaucoup plus vaste et plus exigeant de l'éducation, quand nous sommes arrivés au pouvoir le passif était si lourd que, sans un violent traumatisme, on ne pouvait rien faire de plus que ce que nous avons fait. (*Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T. et des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

On me reproche de parler par promesses et par références à l'avenir. Combien je préférerais, mesdames, messieurs, pouvoir parler de réalisations parfaites et acquises dès aujourd'hui parce qu'elles auraient été préparées pendant toute la durée nécessaire !

Oui, je préférerais pouvoir louer sans réserve les accomplissements préparés par le régime précédent et féliciter l'opposition de ce qu'elle a fait pour notre intérêt commun plutôt que d'avoir à me défendre contre des critiques injustes et des regrets tardifs. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Voilà quelques-unes des réflexions — j'en ai d'autres, d'ailleurs (*Sourires*) — qu'inspire la rentrée scolaire, une rentrée qui a, certes, été imparfaite sur bien des points — comment aurait-elle pu être parfaite ? (*Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*) ...

Voulez-vous, messieurs (*l'orateur s'adresse aux députés du groupe communiste*), que je recommence mon discours pour vous faire comprendre ce que vous n'avez pas l'air d'avoir compris ?

... mais une rentrée qui s'est déroulée à un moment où l'effort de l'Etat en faveur de l'enseignement est plus grand que jamais.

Cet effort continue et continuera. Le budget qui vous est soumis représente pratiquement 16 p. 100 — 15,9 p. 100 exactement — du budget général. C'est le budget le plus élevé qu'ait jamais connu l'éducation nationale, dont les crédits de fonctionnement sont supérieurs à ceux de tout autre ministère.

Une voix sur les bancs du groupe communiste. A celui du ministère des armées ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Y compris ce ministère.

Par rapport aux autres secteurs, l'éducation nationale bénéficie d'une priorité absolue. J'indique au Parlement que les crédits de constructions scolaires restant à engager pour 1963 sont désormais débloqués, étant entendu que, après accord entre le ministre des finances et moi-même, priorité sera donnée tout de suite à ceux de ces crédits qui serviront évidemment et nécessairement à la prochaine rentrée. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

La raison politique profonde — fatalement la politique est la politique — des critiques faites à l'éducation nationale est que le Gouvernement est en train de réussir la grande œuvre de démocratisation de l'enseignement commencée en 1959. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Exclamations et interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Il est quand même curieux de constater que la gauche n'a jamais pardonné au général de Gaulle de faire dans le domaine de la décolonisation, comme dans le domaine de l'éducation

nationale, la politique qu'elle a toujours été incapable de faire. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants. — Interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste. — Bruit.*)

M. Edmond Bricout. Acceptez le fleuret, même s'il n'est pas moucheté !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il ne faut pas oublier qu'à la rentrée de 1958, 44 p. 100 seulement des élèves étaient admis en sixième, alors qu'à la rentrée actuelle le chiffre est de 60 p. 100.

En 1958, sur les 44 p. 100 d'élèves admis en sixième, près de la moitié entraient en fait dans les cours complémentaires qui faisaient partie de l'enseignement primaire, et n'offraient que des perspectives limitées.

On peut donc dire qu'en 1958 à peine un élève sur quatre conservait à l'âge de onze ans toutes les chances de faire des études longues et de compter un jour parmi les élites de la nation. A la rentrée de 1963, tout élève qui entre en sixième dans le cycle d'observation a sa chance d'accéder à l'enseignement le plus haut, compatible avec ses aptitudes.

Cela grâce à la réforme de 1959 et aux mesures nouvelles qui ont été prises par les décrets du 3 août dernier. Bientôt on ne pourra dire d'aucun enfant que, du fait des structures scolaires, il n'a pas toute sa chance. La voilà, la démocratisation de l'enseignement ! (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Interruptions sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Je m'aperçois, mesdames, messieurs, que je parle depuis déjà près d'une heure et que, étant donné l'importance et l'énormité du sujet, j'en aurais encore pour longtemps si je voulais aborder au fond les problèmes essentiels, les problèmes capitaux. Les locaux, on finit toujours par les obtenir, même quand c'est difficile et qu'il y faut du temps, de l'argent, de la persévérance. Mais ce qui est essentiel, c'est ce qu'on fait à l'intérieur de ces locaux et c'est la grande réforme pédagogique qui, maintenant, pour une population scolaire de 800.000 élèves par an, fait des étudiants de l'enseignement supérieur une foule aussi nombreuse et même plus nombreuse que la foule des lycéens et des collégiens d'avant la guerre, qui fait de tous les lycéens et collégiens, au sens large, une foule qui est au fond comparable, puisqu'elle se chiffre maintenant par millions, à celle de la population primaire d'autrefois.

Eh bien ! il est certain que cela a fait craquer toutes les habitudes, toutes les traditions pédagogiques.

Il est certain que la réforme de la structure même de l'enseignement s'impose, mais il faudrait tout un débat pour en parler.

M. Fréville m'a proposé ce matin de me poser une question orale avec débat pour discuter au fond des problèmes de l'enseignement. Je l'accepte bien volontiers d'avance. Je serais heureux d'avoir l'occasion d'exposer ainsi devant l'Assemblée nationale un problème dont je ne crois pas que je doive parler maintenant, car le temps risquerait de me manquer ensuite pour conclure.

Non seulement réforme des structures, mais également et naturellement réforme des programmes de l'enseignement primaire, du second degré, de l'enseignement supérieur dont, en effet, une commission, composée d'universitaires indiscutables et d'ailleurs indiscutés, va s'occuper dans quelques jours. Ces universitaires sont tout à fait libres. M. Nègre, je crois, a fait allusion à la « caporalisation » de l'université. Je ne crois pas qu'il faille répondre à une telle insinuation. (*Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tout est lié dans le domaine de l'éducation nationale. Celle-ci traverse, comme je l'ai déjà dit à cette tribune, une véritable crise de croissance qui n'est pas seulement une affaire d'effectifs. Les structures scolaires, les contenus de l'enseignement, les méthodes pédagogiques subissent ainsi une véritable mutation. Mais ce n'est qu'une crise de croissance et pas du tout un cancer avec lequel on vit et dont on finit par mourir. C'est, au contraire, un signe de renouveau et de jeunesse.

Une crise d'une telle ampleur ne peut être surmontée qu'à long terme, et il en a toujours été ainsi lorsqu'il s'est agi d'un changement qui affectait des aspects fondamentaux de la vie sociale et de la vie culturelle d'un pays.

Je rappelais l'an dernier que la réforme de Jules Ferry — qui est la dernière en date qu'on ait faite en matière d'éducation nationale — n'était devenue pratiquement une réalité que sous le ministère Léon Bourgeois, quelque vingt ans plus tard. Mais Jules Ferry a eu beaucoup de mérite à entreprendre une telle réforme, car tout le parti radical était contre lui. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Cette réforme était pourtant quelque chose de relativement simple et, malgré l'accélération de l'Histoire, la mutation actuelle risque d'être aussi longue.

Nous sommes, en tout cas, sur la bonne voie. Jamais, en ce siècle, l'Etat n'a eu la volonté de consacrer à l'éducation nationale un budget comparable à celui de 1964.

Je suis certain, mesdames, messieurs, que tous les enseignants, parce qu'ils sont conscients de l'importance de l'enjeu... (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

Plusieurs voix communistes. Ils sont en grève !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... parce qu'ils savent qu'il y va de l'avenir de notre jeunesse et parce qu'ils ne peuvent pas être insensibles au caractère exaltant de notre tâche commune (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.*), feront à l'intérieur même de l'université l'effort de renouvellement et d'invention sans lequel l'effort de l'Etat resterait stérile.

Je leur fais confiance (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*). L'éducation nationale française part pour une grande et magnifique jeunesse ! (*Vifs applaudissements prolongés sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. René Billères. Je demande la parole. (*Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. Monsieur Billères, s'il s'agit d'un fait personnel, je ne pourrai vous donner la parole qu'en fin de séance.

M. René Billères. C'est pour répondre au ministre qui a cité le passage d'un de mes discours en 1958. (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.*)

Je constate d'abord, qu'aucun des chiffres que j'ai cités ce matin, détaillés et complets, n'a été contesté par le Gouvernement.

S'agissant de 1958, période à laquelle j'aurais tenu le langage (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*), à laquelle j'ai tenu le langage qui a été rapporté ici, je rappelle qu'il a été livré cette année-là douze mille classes primaires et que cette construction m'autorisait à penser qu'il faudrait en construire moins par la suite (*Rires et exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants*), tandis qu'il a été construit en 1963... (*Vives interruptions sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. René Billères. ...sept mille classes primaires, dont moitié moins de classes maternelles qu'en 1958. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste. — Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Je dois corriger également le chiffre qui a été avancé pour les constructions de classes d'internat en 1958. Le chiffre de 1963 est de 27.000. Le chiffre de 1962 était de 30.000. Mais je tiens à signaler que le chiffre réel de 1953 était de 24.000 classes, ce qui détruit totalement l'argumentation du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste. — Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La séance est suspendue pour quelques instants.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures vingt-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Zimmermann. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Raymond Zimmermann. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, après le large débat général qui vient de s'achever je ne veux que très brièvement retenir votre attention sur la situation faite à l'enseignement technique et à l'enseignement secondaire dans mon département.

Si j'en crois certains renseignements qui me sont parvenus au début de l'année, l'effectif scolaire excède 30 élèves dans 27 p. 100 des classes des lycées techniques et dans 47 p. 100 des classes du premier cycle. En ce qui concerne le cycle d'observation, 62 p. 100 des classes recensées compteraient un nombre d'élèves supérieur à 30.

Quant au recrutement du personnel de l'enseignement secondaire, on avance que sur 376 postes recensés, 78 p. 100 seulement seraient pourvus de professeurs titulaires. Dans l'enseignement du dessin industriel, un poste sur deux serait pourvu d'un titulaire.

Cette statistique pourrait être encore longuement continuée. Je ne la poursuivrai pas davantage.

Ainsi se trouvent posés, dans le Haut-Rhin comme dans beaucoup d'autres départements, les problèmes angoissants des locaux scolaires et du recrutement de personnel enseignant.

Pour apporter une indispensable solution aux préoccupations trop fondées des familles et du personnel enseignant, je ne

peux que redire, après beaucoup d'autres, qu'il importe de promouvoir une politique révolutionnaire de la construction scolaire, en particulier dans le domaine de l'enseignement technique.

Pour parvenir à cette même solution, c'est devenu un lieu commun que d'affirmer la nécessité de poursuivre une politique de recrutement du personnel enseignant par la revalorisation de la fonction enseignante à tous les échelons, jusqu'aux plus modestes, et par l'établissement de meilleures conditions de travail de ce personnel.

Pour en terminer sur ce point, je signalerai encore la nécessité de promouvoir le statut des agents de service de l'éducation nationale et des personnels de laboratoire en vue de permettre un fonctionnement normal et correct des établissements d'enseignement technique.

Qu'il me soit, en outre, permis d'évoquer en quelques mots un problème d'enseignement technique qui revêt pour le département du Haut-Rhin une importance primordiale. C'est celui du regroupement à Mulhouse des établissements d'enseignement textile existant déjà dans cette région ou encore en voie de création.

Ce regroupement des enseignements textiles se justifie à la fois par le rôle économique du textile dans l'Est de la France et par le rayonnement national et international dont ont toujours joui les écoles supérieures de Mulhouse sur le plan de l'enseignement supérieur de la chimie et du textile, en particulier auprès des étudiants étrangers et des étudiants des pays africains francophones.

A cet égard, je ne veux pas manquer de recommander à votre sollicitude, monsieur le ministre, le sort et le statut de l'école supérieure de tissage et de bonneterie de Mulhouse dont se préoccupent vos services et pour lesquels il semble y avoir encore désaccord avec le rectorat de Strasbourg.

Vous avez bien voulu me confirmer récemment tout l'intérêt que vous portiez à une solution favorable du problème que je viens d'évoquer. Je tenais à vous apporter sur ce point un témoignage de satisfaction qui ne sera pas, j'en suis persuadé, tout à fait superflu dans les tâches difficiles et ingrates auxquelles vous devez actuellement faire face. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. Cachat. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Armand Cachat. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de l'éducation nationale, messieurs les ministres, je voudrais, dans le court délai qui m'est imparti, vous faire part de deux observations, non pas pour critiquer systématiquement votre budget à la manière de certains qui faisaient partie des gouvernements de la IV^e République et qui critiquent aujourd'hui avec une certaine mauvaise foi tous vos efforts, alors qu'à l'époque où ils étaient au pouvoir, ils ont fait preuve de la plus grande imprévoyance, c'est le moins qu'on puisse dire. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Raouf Bayou. C'est une honte de tenir de tels propos ; à l'époque, les rentrées étaient normales !

M. Armand Cachat. Je me bornerai donc à présenter deux observations concernant le département que je représente, celui de Seine-et-Oise.

Je voudrais tout d'abord, monsieur le ministre, que vous vous penchiez sur les dettes que l'Etat a contractées envers les communes pour les avances remboursables qu'elles ont faites en utilisant les facilités données par l'article 2. Car malgré une note de M. Ramadier datée d'avril 1957 et adressée aux ministres, prescrivant de ne plus autoriser les communes à se servir de cet article, le ministre de l'éducation nationale de l'époque n'en a tenu aucun compte et les autorisations continuèrent à être données en 1957 et au début de 1958.

Ces communes sont aujourd'hui dans l'obligation de payer les annuités non seulement de la part communale, mais également de la part revenant à l'Etat.

Pour la Seine-et-Oise, le montant de la dette pour cette catégorie est d'un milliard et demi d'anciens francs...

M. Maurice Nilès. A part cela, tout va bien !

M. Armand Cachat. Vous avez fait aussi des dettes concernant les annexes sans classe autorisées par le ministre et non payées. Montant pour la Seine-et-Oise : également un milliard et demi. Soit au total trois milliards d'anciens francs.

Il y a également les subventions complémentaires pour la révision des prix. Depuis plusieurs années, les maires portent d'année en année en recette sur leur budget additionnel ces subventions et, d'année en année, ils sont dans l'obligation de reporter à une date ultérieure des travaux urgents.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, vous pencher un jour sur ce problème avec votre collègue des finances et inscrire dans un des prochains budgets les sommes nécessaires ?

Je pense que ce n'est pas une raison parce que ces dettes ont été contractées par la IV^e République pour que vous ne les remboursiez pas. Vous remboursez bien des dettes qui ont été contractées à l'étranger, et vous les remboursez par anticipation. C'est la preuve d'une grande honnêteté, mais je voudrais que celle-ci s'étende également aux communes.

Ma deuxième observation porte sur les constructions scolaires, toujours pour ce qui concerne la Seine-et-Oise.

Un orateur communiste en a parlé, mais n'a pas fait preuve d'une objectivité totale (*Protestations sur les bancs du groupe communiste*), car il est faux de dire que ces difficultés datent de 1958. Déjà en 1949, lorsque pour la première fois je suis entré au conseil général de Seine-et-Oise, où j'étais d'ailleurs rapporteur général du budget — je connais donc bien ces questions — nous nous trouvions devant les mêmes problèmes.

Déjà, de nombreuses années avant 1958, nous avons été dans l'obligation d'inscrire au budget départemental des sommes importantes pour l'achat de classes démontables, afin de pallier la carence du gouvernement de l'époque. Je vous demande pardon, je devrais dire « des gouvernements » puisqu'il y en avait un nouveau tous les trois mois !

Il est même étonnant de constater cette continuité d'incompréhension qui existait dans les services du ministère de l'éducation nationale depuis quinze ans, et cela jusqu'à votre arrivée, monsieur le ministre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Jamais, ils n'ont pu se mettre dans la tête que la Seine-et-Oise étant un département exceptionnel, unique en France, il lui fallait des moyens exceptionnels. Tout le monde sait pourtant que chaque année la région parisienne reçoit 180.000 habitants nouveaux venant de province.

M. Paul Pillet. Hélas !

M. Armand Cachat. Sur ce nombre, 90.000 à 100.000 viennent s'installer en Seine-et-Oise, ce qui signifie que, chaque année, nous recevons 30.000 à 33.000 élèves nouveaux.

Qu'on le veuille ou non, 800 classes nouvelles nous sont donc nécessaires chaque année. Et si j'y ajoute le retard que nous traînons depuis quinze ans par la faute de la IV^e République, c'est 1.000 classes qui nous seraient nécessaires.

Or, en 1963, 350 classes nous avaient été allouées au départ. Après une entrevue avec vous, monsieur le ministre, grâce à votre compréhension et à l'occasion du collectif, nous avons obtenu 700 classes, plus 100 classes par préfinancement. Pourquoi alors sur ces 700 classes, 610 seulement ont-elles été financées ?

Voici un exemple dramatique : dans ma circonscription, la commune de Draveil a déposé un dossier complet pour l'obtention de 30 classes. Un groupe d'immeubles vient d'être construit, dont certains logements sont déjà habités. Dès le début de 1964, 582 logements seront occupés, mais il n'y aura pas d'école pour recevoir les enfants. Lorsque j'interviens auprès de vos services, la réponse est simple : Pas de crédits ; ceux-ci sont bloqués.

Sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.
Et c'est la faute de la IV^e !

M. Armand Cachat. Ce n'est pas dans les mois ou dans les semaines qui viennent qu'une solution doit être trouvée, mais dans les jours prochains. Je crois que vous m'avez répondu à l'avance en disant que ces crédits seront débloqués immédiatement pour tous les dossiers complets de 1963.

Pour 1964, sans intervention auprès de vous, 700 classes ont été allouées à notre département. Nous vous remercions de cet effort. Mais je vous indique que ce sont 987 classes qui nous sont indispensables.

L'inspection académique a dû prendre des mesures qui engagent l'avenir. Pour 18 communes, dont la mienne, alors que 30 classes sont nécessaires, 6 seulement sont inscrites pour 1964, et il est entendu que ces 18 communes seront classées en tête de liste pour 1965.

Cela veut dire que nous avons déjà un handicap de 287 classes sur le contingent qui nous sera attribué en 1965.

M. Maurice Nilès. A part cela, tout va bien !

M. Armand Cachat. Je sais que vous connaissez bien les problèmes de Seine-et-Oise, monsieur le ministre. Nous comptons sur vous pour obtenir ces classes nouvelles. Personnellement, je vous fais confiance. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Faure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gilbert Faure. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, selon la fâcheuse habitude de ces dernières années, la rentrée scolaire a été très mauvaise dans l'enseignement technique.

Pourtant dans cette Assemblée, tout le monde dénonce le manque d'ouvriers qualifiés ou hautement qualifiés en France et tous les députés sont d'accord pour reconnaître l'impérieuse nécessité de former des techniciens ou des techniciens supérieurs.

Malheureusement du fait de la volonté d'une majorité qui reconnaît pourtant ces besoins urgents, mais qui refuse de voter les crédits nécessaires, l'enseignement technique continue à déshonorer notre éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur les bancs du groupe communiste et sur les bancs du rassemblement démocratique. — Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Henri Duvillard. C'est vous qui refusez les crédits. Nous votons le budget ; pas vous !

M. Gilbert Faure. Ceux-là, en tout cas, vous les refusez.

Combien d'élèves ont été refusés dans les C. E. T. ? 17.500, — estime le ministère — et ce serait déjà beaucoup trop ! Quarante-vingt-dix mille, d'après les enquêtes syndicales, à raison de 60 p. 100 pour l'académie d'Aix-en-Provence, 51 p. 100 à Bordeaux, 60 p. 100 à Montpellier, 46 p. 100 à Toulouse, pour ne citer que ces quelques exemples.

Un élève sur deux serait donc resté à la porte des C. E. T., faute de place, au lieu d'un sur trois l'an dernier.

Dans les lycées techniques, malgré les délestages des classes de troisième, 30.000 élèves au moins, soit 50 p. 100, se sont vu refuser l'entrée en seconde.

Certes, dans les deux cas, le ministère affirme que seuls les élèves inaptes ont été éliminés, alors que tout le monde sait que les notes obtenues par le tiers au moins des élèves refusés dépassaient la moyenne exigée à l'examen d'entrée.

La vérité, c'est que l'on cherche, par ce prétexte fallacieux, à masquer la pénurie en maîtres et en locaux.

Accueillis, les élèves le sont souvent fort mal. Je me contenterai de rappeler l'état lamentable des locaux de centaines d'établissements, l'abandon de nombreux projets de construction, reconstructions ou agrandissements, et les projets en souffrance depuis six, dix ans ou même plus.

Croyez, monsieur le ministre, qu'il faudrait, au lieu des cinq petites minutes dont je dispose, plusieurs heures pour traiter ces questions. C'est, une fois de plus, l'escamotage d'un débat qui intéresse le destin du pays et qu'on se refuse à ouvrir en lui donnant l'importance qu'il mérite. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, communiste et du rassemblement démocratique. — Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Pour de nombreux établissements, il faut encore noter l'insuffisance, quand ce n'est pas le tarissement, des crédits d'outillage, de chauffage ou d'éclairage. De plus, l'augmentation des prix des matériaux, de l'outillage et des services laissait prévoir une augmentation des crédits de fonctionnement et d'équipement. Or il n'en est rien et, quelquefois même, les crédits sont diminués alors que les effectifs augmentent.

Le volume des engagements de programme a diminué de 6,2 p. 100 pour les C. E. T. autonomes et de 9,4 p. 100 pour l'ensemble des C. E. T. autonomes ou annexés. Cela semble donner l'indication que l'on pense suivre une politique qui ne favorisera guère le développement des C. E. T. La jeunesse et le pays en souffriront.

D'après le rythme actuel d'ouverture de locaux nouveaux, on peut facilement prévoir que l'année prochaine l'insuffisance des établissements techniques sera très sérieusement aggravée, d'autant plus que les prévisions du IV^e Plan quant aux effectifs sont dépassés. Déjà des bâtiments neufs ouverts ces dernières années se révèlent insuffisants. Avec la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à seize, puis jusqu'à dix-huit ans, ce sera pis encore. Il faudra bien pourtant recevoir, instruire et former ces jeunes.

Mais il semble que certains membres de la majorité aient intérêt à freiner l'accès à de hautes qualifications et qu'ils ne veulent pas, non plus, d'un bon œil la jeunesse française élever son niveau de culture. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste. — Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

En effet, si l'on veut vraiment élever le niveau de la masse et former ces techniciens du monde de demain, il faut leur donner des pédagogues particulièrement avertis. Or, là aussi, comme si on voulait le diminuer ou l'abaisser encore, l'enseignement technique détient un record peu enviable, celui des postes occupés par des non-titulaires et, parfois, non occupés.

Dans les collèges d'enseignement technique, il manque 2.468 professeurs techniques adjoints titulaires, soit 31 pour 100, et 128 chefs de travaux, pour ne citer que ces catégories.

Dans les lycées techniques, le déficit passe de 20 à 25 pour 100 pour les professeurs techniques adjoints, de 25 à 30 pour 100 pour les professeurs de sciences et de 42 à 47 pour 100 pour les professeurs de dessin industriel.

Tout le monde connaît les remèdes qui résident dans l'augmentation des traitements et la validation pour la retraite des cinq ans de formation professionnelle exigés des professeurs adjoints.

On préfère dispenser un enseignement au rabais et faire appel, trois semaines avant la rentrée, aux bonnes volontés de l'industrie, sans résultat notable d'ailleurs, pour pourvoir les 2.600 postes créés.

Renonçons, puisque le temps de parole est si limité, aux observations que l'on pourrait facilement faire sur les bourses ou le fonctionnement des ateliers, et examinons un dernier point.

Monsieur le ministre, la télévision vous a permis d'annoncer à l'opinion publique — et vous venez de le répéter — que les crédits de l'enseignement technique seraient accrus d'un tiers, Vous auriez dû préciser aux téléspectateurs que ce plan de détresse s'impose de toute urgence.

En effet, l'enseignement technique avait pris, ces deux dernières années, un retard considérable par rapport aux objectifs du IV^e plan. 29,5 pour 100 des sommes prévues avaient été utilisées en 1962 et 1963. Donc, 70,5 pour 100 devraient être affectés en 1964 et 1965. Cette possibilité devrait permettre non seulement d'augmenter d'un tiers les crédits destinés à l'enseignement technique mais, ce qui serait beaucoup mieux, de les doubler.

Après votre intervention, monsieur le ministre, j'ai cru bon d'étudier à mon tour l'évolution du rapport élèves-professeurs dans les collèges d'enseignement technique. J'ai fait cet examen sur la base des budgets 1956-1957 et 1957-1958, les deux derniers de la IV^e République, que j'ai comparés avec les propositions du budget de 1964.

Compte tenu des créations de postes proposées et des prévisions d'effectifs du plan Le Gorgeu, les calculs montrent qu'en cinq années de pouvoir gaulliste le rapport professeurs-élèves a augmenté.

Il y avait un professeur d'enseignement général pour 42,7 élèves en 1957 et 1958 et il y en a un pour 52,6 élèves en 1964. (*Applaudissements sur les bancs de : groupes socialiste et communiste.*)

Il y avait un professeur d'enseignement technique théorique pour 68,4 élèves et il y en a maintenant un pour 73,7 élèves. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il y avait un professeur technique adjoint pour 29,1 élèves et, actuellement, il y en a un pour 30,1 élèves.

Je le répète, après cinq ans de pouvoir gaulliste, les conditions de l'enseignement technique se sont aggravées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ces constatations conduisent à poser quelques questions.

Veut-on, oui ou non, adapter l'enseignement technique à un monde qui se transforme et où la façon de vivre sera demain très différente de la nôtre.

Désire-t-on vraiment donner à notre pays les ouvriers qualifiés, les techniciens et les ingénieurs qui lui manquent ? Si oui, il faut mettre immédiatement des crédits considérables à la disposition des jeunes intelligences.

Il ne sera pas dit que cette jeunesse qui monte doit être sacrifiée aux charges militaires ou à une aide parfois accordée à la légère à des gouvernements étrangers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique.*) Elle doit, au contraire avoir un rang prioritaire dans les dépenses de la nation. Ce sera d'ailleurs non seulement le plus noble des investissements, mais aussi le plus rentable puisqu'il s'agit de la France de demain, de sa qualité et de sa place dans un monde dominé de plus en plus par la technique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Marcel Hoffer. On se demande pourquoi vous ne l'avez pas fait vous-même.

M. le président. La parole est à M. Duterne.

M. Henri Duterne. Mesdames, messieurs, j'avais déposé sur le bureau de l'Assemblée une proposition de loi portant le n° 1420 au cours de la précédente législature, proposition tendant à créer dans les facultés de médecine une chaire dite de médecine physique et de réadaptation et à régler les rapports entre les médecins spécialisés en cette matière et les auxiliaires médicaux qualifiés. Renvoyée devant la commission des culturelles, familiales et sociales, un rapporteur mais son rapport ne fut jamais discuté.

J'ai de nouveau déposé la même proposition en et, en application de l'article 81 du règlement, du bureau de l'Assemblée a déclaré, cette fois, m

irrecevable au sens de l'article 40 de la Constitution. C'est ce qui détermine mon intervention.

La proposition de loi demandait la création de chaires de médecine physique et de réadaptation. L'enseignement théorique et pratique, comportant cinésiologie, cinésithérapie, hydrologie, hydrothérapie, électrologie, électrothérapie, thérapeutiques nouvelles comportant notamment le massage et les manipulations, etc., ainsi que leurs applications, devait être dispensé : premièrement, aux étudiants de cinquième année de médecine avec sanction à l'examen de fin d'année ; deuxièmement, aux docteurs en médecine, sous forme de préparation au certificat d'études spéciales, dit de médecine physique et réadaptation.

L'arrêté ministériel du 6 octobre 1949 devait être modifié afin que la compétence physio-mécanothérapie prenne rang de spécialité sous le nom de médecine physique et réadaptation.

Je voudrais insister sur cinq points principaux et démontrer qu'une telle création n'augmenterait pas les dépenses.

A qui s'adresse la réadaptation ? Elle s'adresse aux sujets atteints d'affections chirurgicales, traumatisés par accidents du travail ou de la route, brûlés, aux sujets atteints d'affections neurologiques ou poliomyélitique, aux infirmes moteurs, cérébraux, paraplégiques, hémiplegiques, aux parkinsoniens, aux sujets atteints de rhumatisme chronique, aux sujets porteurs de déformations orthopédiques et congénitales, scoliose, cyphose, hyperlordose, etc.

A côté de ces indications majeures, elle s'adresse aussi aux insuffisants respiratoires : tuberculeux stabilisés, pneumectomisés, pleurétiques, scléreux, asthmatiques, etc.

Quels sont les besoins ? Ils sont résumés par deux chiffres empruntés à la circulaire du 17 février 1960 du ministère de la santé publique.

25 p. 100 au minimum de tous les malades atteints de troubles physiques qui font un séjour dans les hôpitaux généraux tireraient avantage de la réadaptation. Les estimations de la conférence technique européenne sur la réadaptation d'avril 1959 fixent de 1 p. 100 à 5 p. 100 de la population la proportion des personnes susceptibles de tirer profit de la réadaptation.

Dans le rapport Poulizac, du ministère de la santé publique, de 1956, paru sous forme de monographie de l'institut national d'hygiène, on estime à 175.000 par an le nombre de déficients nouveaux relevant de la réadaptation.

Que prévoit la législation actuelle ?

Les textes de base sont la circulaire du 2 février 1960 du ministère de la santé publique complétée par celle du 17 février 1960.

Il faut distinguer, d'une part, la réadaptation dans un établissement de soins et, d'autre part, la réadaptation post-hospitalière.

La réadaptation dans l'établissement de soins peut se faire soit à l'hôpital, soit dans un établissement de soins privé. C'est l'ordonnance du 11 décembre 1958 qui a cité expressément la réadaptation fonctionnelle au nombre des attributions normales de l'hôpital et il est dit que tout service hospitalier doit offrir au malade qui est hospitalisé des possibilités de traitement précoce de réadaptation. Les traitements peuvent être appliqués au lit du malade par du personnel provenant du service spécialisé si l'hôpital en est pourvu et, chaque fois que les circonstances le permettent, il conviendra de s'assurer le concours d'un médecin averti des méthodes et des problèmes de la réadaptation.

La création d'un service spécialisé ou service central de réadaptation doit être envisagée. Ce service s'adresse aux malades hospitalisés et aux malades externes. Il doit disposer de tous les moyens nécessaires de diagnostic et de traitement et être placé sous l'autorité d'un médecin-chef exerçant son activité avec le concours des autres techniciens.

La réadaptation post-hospitalière doit faire porter le maximum des efforts sur la réadaptation la plus immédiatement rentable, c'est-à-dire celle des traumatisés. Une place importante doit être donnée à la réadaptation de l'enfant poliomyélitique et, au fur et à mesure des possibilités, des facilités de traitement doivent être offertes à toutes les catégories d'handicapés, y compris les malades chroniques et les personnes âgées.

Le second principe tend à intégrer de la façon la plus complète possible la réadaptation médicale dans ses applications précoces comme dans ses prolongements dans le processus général de la réadaptation. Il est important que ce processus se déroule sans heurt ni solution de continuité, depuis le début de la maladie ou du traumatisme jusqu'au moment où l'handicapé aura repris sa place dans la société.

Le manque de personnel qualifié est angoissant alors que les besoins sont énormes et que la préparation du plan d'équipement sanitaire est en cours. La formation des personnels spécialisés destinés à la réadaptation est négligée. M. Aujaleu, du ministère de la santé publique, dans un rapport au congrès

français d'hygiène, disait : « Le manque de personnel qualifié domine les problèmes de réadaptation. Il est souhaitable et indispensable d'organiser rapidement une formation plus approfondie du personnel médical chargé de la réadaptation. »

La création de chaires de médecine physique et réadaptation est donc indispensable. Certains auxiliaires médicaux, comme les kinésithérapeutes, ont déjà un statut légal. D'ailleurs — et c'est étonnant — leur formation échappe au ministère de l'éducation nationale. Les autres n'ont aucun statut légal, ce qui permet à certains individus de pratiquer des actes de médecine physique et d'exercer illégalement la médecine — chiropractors, psychologues, rééducateurs sensoriels etc — au mépris des lois.

Quelle est notre position vis-à-vis de l'étranger ? Aux U. S. A., ces spécialistes existent depuis longtemps. En Angleterre, seize écoles de médecine dispensent l'enseignement spécialisé. Au Danemark et en Suède, et dans les pays membres de la communauté économique européenne, ces spécialistes existent. Or l'article 57 du traité de Rome prévoit la libération des restrictions concernant les professions médicales, la coordination qui s'adresse surtout à la liberté d'établissement devant être réalisée en 1967.

Dans les discussions pour l'harmonisation et l'équivalence des diplômes au sein de l'Union européenne des médecins spécialistes, en liaison avec le comité permanent des médecins de la Communauté économique européenne, les médecins français sont en fâcheuse position puisque leur qualification n'est pas reconnue dans leur pays. Cependant, leur formation est valable. Certains sont allés se spécialiser à l'étranger. D'autres ont préparé un diplôme privé délivré par une société savante française qui groupe les médecins spécialisés dans cette discipline. Ce diplôme privé présente des garanties puisque le programme des études a été élaboré par la fédération européenne de médecine physique et réadaptation qui groupe les sociétés savantes des différents pays de l'Europe. Quelques-uns de ces médecins ont des postes d'attachés dans les hôpitaux parisiens ou dans les centres hospitaliers régionaux de province. Mais leur situation est mal définie, leurs fonctions sont imprécises ; ils n'ont aucun statut, aucune garantie, ce qui nuit au recrutement et à la bonne marche des services.

Le 20 novembre 1962, une vingtaine de chefs de service des hôpitaux de Paris attirèrent l'attention du directeur général de l'assistance publique de Paris. A Lille, à la même époque, la commission médicale consultative du centre hospitalier régional demandait la création de postes de médecins-assistants pour certains attachés.

Des services universitaires de médecine physique et réadaptation pourraient être créés dans les centres hospitaliers universitaires, sous forme de services centraux de réadaptation.

En conclusion, l'importance des besoins français dans le domaine de la réadaptation des handicapés physiques nécessite la formation urgente de médecins spécialisés en cette matière, comme l'ont fait tous les pays voisins. Cela ne peut être réalisé que par la création de chaires de médecine physique et réadaptation, création qui engagerait pas de dépenses nouvelles puisque, d'une part, le principe en est déjà prévu dans le plan d'équipement sanitaire — il suffit de donner la priorité aux centres hospitaliers universitaires — et que, d'autre part, le personnel enseignant existe. Il suffit d'attribuer les chaires à certains professeurs sans chaire ou aux professeurs à titre personnel récemment intégrés, les assistants étant désignés parmi les médecins qui portent actuellement le titre d'attachés de médecine physique et réadaptation dans les services hospitalo-universitaires.

Monsieur le ministre, j'espère que vous prendrez l'initiative de ces créations. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à Mlle Dienesch. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

Mlle Marie-Madeleine Dienesch. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, j'ai encore confiance dans la vertu d'un débat parlementaire qui est de permettre l'institution d'un dialogue entre le Gouvernement et l'Assemblée. Aux parlementaires, il appartient de signaler à l'attention des ministres responsables les points sur lesquels leur action paraît devoir être modifiée.

Bien entendu, chaque orateur ne disposant que de quelques minutes de temps de parole, l'expression de sa pensée peut, de ce fait, prendre un aspect un peu brutal. Telle est l'inévitable conséquence d'une discussion qui se déroule dans des conditions que nous jugeons très regrettables.

Le budget de l'éducation nationale doit être considéré sous deux aspects d'ailleurs liés : celui de la réforme et celui des crédits.

En ce qui concerne la réforme, ce budget doit faire face aux conséquences financières de la prolongation de la scolarité, puisque c'est le dernier budget que nous aurons à voter avant

la rentrée d'octobre 1964. Il doit préparer cette rentrée. Mais il ne peut le faire que si l'éducation nationale opère sa réforme. Il y a trois mois, nous avons parlé ici même de cette réforme. J'ai été pour ma part vivement intéressée par les efforts qu'elle annonçait. Aujourd'hui, après trois mois, faisons le point, et d'abord voyons les textes.

Deux décrets sont intervenus depuis le mois de juin. Je regrette tout d'abord que cette réforme soit opérée de façon aussi fragmentaire et par des textes divers paraissant, d'ailleurs, tendre à modifier un premier train de réformes qui étaient totalement différentes.

La réforme élaborée en 1958 par M. Berthoin portait sur deux points : d'une part, un premier effort d'orientation et d'observation qui était limité par le souci de respecter les enseignements traditionnels ; d'autre part, la jonction entre l'enseignement et la formation technique et professionnelle.

Sur le premier point, monsieur le ministre, vous avez raison. Il est bon d'avoir étendu le cycle d'observation et d'orientation, réserve faite du coût très élevé de cette extension. Et c'est pourquoi l'on vous juge trop optimiste. La réforme est séduisante, et nous la souhaitons, mais elle coûtera très cher — il importe de s'en rendre compte — et le regroupement géographique, originalité de votre projet, est d'une exécution très difficile. Il n'est exécuté qu'à titre expérimental avec vingt collèges d'enseignement secondaire et encore, si j'en crois M. le rapporteur, les nouveaux collèges d'enseignement secondaire ne sont qu'une mesure encore insuffisante ! Il ne faudrait pas qu'ils soient le « pis aller » — je le cite — à l'usage des campagnes. Or il y a pis que cela : c'est le groupe réduit formé d'un C. E. G. et d'une classe terminale qui ne permet pas le choix de l'orientation ni l'observation complète. Il importe que vous nous disiez à quelle échéance ce regroupement géographique sera exécuté. Car il vous faut bien comprendre que les locaux des collèges d'enseignement général ne peuvent actuellement pas accepter un enfant de plus. J'en ai visité moi-même. Les consignes de sécurité même n'y sont certainement plus observées.

Sur ce point, monsieur le ministre, efforcez-vous de nous reconforter au moins par quelques précisions. Je n'attends pas de vous que nous nous disiez que demain tout sera fait !

Mais informez-nous au moins de vos intentions afin surtout que nous sachions où nous en serons en 1967.

En ce qui concerne la formation professionnelle, le projet Berthoin était plus conforme aux réalités que vos suggestions, monsieur le ministre. Je souhaite que ce problème soit traité, non pas au cours d'une discussion générale sur l'ensemble de votre ministère, dont le déroulement est toujours le même ! Un quart d'heure seulement peut y être consacré à l'enseignement technique, mais une demi-heure n'y suffirait pas davantage. Il faudra un large débat sur la formation professionnelle, où nous aurons quelques précisions à vous demander sur les besoins économiques du pays et sur la catégorie de jeunes à laquelle cette formation est destinée.

La formation professionnelle est une tâche considérable : le IV^e plan l'a souligné.

Il faut remarquer que les chiffres cités ici ne sont pas conformes à la réalité.

Je ne cherche pas, monsieur le ministre, à ranimer une controverse qui vous a opposé à vos contradicteurs. Je fais allusion aux chiffres cités par les rapporteurs de votre budget qui ont précisé dans leurs rapports — que j'ai lus attentivement — que le nombre de 17.500 enfants était dépassé et qu'il s'agissait plutôt de 30.000 enfants auxquels nous devons nous préoccuper de donner une formation professionnelle.

Il aurait été intéressant que vous puissiez nous faire part de vos moyens d'investigation ; les rapporteurs auraient dû avoir le temps de nous communiquer les leurs. Ainsi, l'Assemblée saurait peut-être enfin si ce sont 17.000 ou 30.000 enfants qui se trouvent à la porte des établissements scolaires ! Cette indication a son importance ! On ne peut traiter un tel problème à la légère. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

Pour le second point, vous avez trouvé une solution, il fallait bien en trouver une ! Mais ce n'est pas en multipliant les crédits, pas plus qu'en multipliant les établissements tels qu'ils sont actuellement conçus, que vous trouverez jamais la vraie solution du problème.

J'en suis d'autant plus persuadé que, sur la liste d'urgence que vous vous étiez engagé à respecter l'an dernier, trois collèges d'enseignement technique de la Bretagne centrale me paraissent avoir été supprimés ! Voilà les victimes du plan d'économie !

Vous aurez beau ajouter des crédits, cela n'empêchera pas qu'un jour des restrictions budgétaires s'imposeront, que d'autres besoins apparaîtront qu'il faudra satisfaire en priorité.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de ne pas vous contenter de repousser le début des études techniques jusqu'à la classe de seconde, formule qui ne peut être intéressante que

dans la mesure où toutes les professions peuvent se contenter de deux années de formation technique au lieu de trois. Je ne sais, d'ailleurs, si toutes les professions ont été consultées à ce sujet.

Malheureusement, le décret du 3 août a bien d'autres résultats que celui-là, qui, en soi, serait acceptable. C'est pourquoi il convient que dans un délai très bref vous nous soumettiez un ensemble de textes cohérents formant un tout et non pas, comme vous le faites présentement une succession de décrets, de circulaires, d'arrêtés dont il nous faut chercher les textes à toutes les dates de l'année.

Votre décret du 3 août supprime purement et simplement, au niveau de la classe de seconde, la faculté que donnait le décret Berthoin de faire appel aux cours professionnels et aux centres d'apprentissage des entreprises, comme cela est possible pour les collèges d'enseignement technique. C'est sur la modification de l'article 32 que je vous demande votre sentiment. L'avez-vous voulue ? En avez-vous prévu les conséquences ? Comment pensez-vous remédier à ses inconvénients ?

A l'article 5 également, je relève une contradiction fondamentale en ce qui concerne l'âge de la scolarité. Nous souhaitons savoir où nous en sommes. La fin de la scolarité est-elle fixée à quinze ans ou à seize ans ? A seize ans, selon l'ordonnance du général de Gaulle, mais à quinze ans si l'on en croit l'article 5 de votre décret, car on ne peut admettre le principe du redoublement obligatoire de la classe de 7^e.

Il y a là une inconscience qui risque de peser sur l'avenir de la formation professionnelle.

D'autre part, n'y a-t-il pas une méprise entre enseignement qualifié et enseignement spécialisé ? Les cours professionnels des chambres de métier, ceux du comité central de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics ne constituent pas un enseignement spécialisé, mais un enseignement qualifié et je dirai même que le comité central de coordination de l'apprentissage fournit 60 p. 100 du personnel qualifié du bâtiment. Est-ce négligeable ? Et ils sont pourtant bannis du bénéfice de l'article 32 !

Je me demande comment vous pourriez remplacer l'effort de ces organismes si vous les supprimez, ou si vous empêchez les enfants d'y accéder, puisqu'ils pourront accéder aux C. E. T. après la quatrième année de cours élémentaire mais ne pourront entrer dans ces centres au même moment de leur scolarité. Je précise que le comité central de coordination de l'apprentissage du bâtiment n'est pas un organisme patronal, puisque c'est un comité paritaire qui le gère.

Est-ce le moment pour l'éducation nationale de prendre en charge les 215.000 enfants auxquels s'intéressent les chambres de métier et d'y ajouter encore les 115.000 enfants de ces centres d'apprentissage du bâtiment et des travaux publics ? Le pouvez-vous ?

Je dis que, sur ce point, il faut revoir le texte car certainement, les conséquences n'en ont pas été mesurées et je vous assure que c'est bien à ce résultat qu'il conduit.

Il y a là, je le répète, une inconscience, mais qui est très grave parce qu'elle risque de décourager l'apprenti.

Il ne s'agit pas d'une certaine conception de l'enseignement. Il s'agit simplement de savoir comment, en 1967, vous permettrez à un plus grand nombre d'enfants de recevoir une formation de professionnels qualifiés. C'est un problème qui mérite une analyse sérieuse ne serait-ce que dans l'intérêt de ces jeunes gens. Car vous savez bien que la jeunesse ouvrière a toujours été sacrifiée par l'éducation nationale. La preuve en est qu'elle se précipite vers les centres de formation professionnelle accélérée alors qu'elle pourrait encore recevoir un apprentissage. En effet, les statistiques font ressortir que c'est entre 17 et 25 ans que se recrutent 75 p. 100 des candidats à la formation professionnelle accélérée qui devait être essentiellement un organisme de reconversion et d'adaptation à l'évolution économique.

Or, la tentation sera très grande de s'y rendre pour le jeune, si vous ne modifiez pas l'âge de l'entrée au travail et si vous retardez trop l'âge de l'apprentissage.

Mais, sur ce point encore, le silence est complet. Et le jeune choisira la formation la plus rapide parce que la famille ouvrière, croyez-moi, est acculée très souvent par nécessité à ce choix. Est-ce cela qu'a voulu la réforme ? C'est tout le contraire.

Monsieur le ministre, s'il faut les contrôler, il ne faut pas décourager les initiatives des professions.

D'autres parties de votre texte sont inquiétantes, dans le même ordre d'idées.

Vous vous êtes livré à un travail de styliste sur le décret Berthoin !

Pourquoi supprimer le mot « normalement » à l'article 33 ainsi qu'à l'article 34 ? Cela signifie-t-il que la formation de techniciens est exclusivement réservée à votre maison, bien fermée sur elle-même ?

Pour quelle raison n'avez-vous prévu aucun crédit nouveau pour l'apprentissage dispensé par les chambres de métiers malgré

la recommandation expresse du IV^e plan dont les auteurs ont demandé que cet apprentissage soit doté de crédits plus importants ?

Que signifie la désinvolture avec laquelle est traité le haut comité de la formation professionnelle ?

Ce haut comité devait jouer le rôle d'un organe de consultation, placé au-dessus de tous les débats mesquins ou d'intérêt partiel, ou même d'idéologies diverses. Car ce sont des points de vue de cet ordre qui s'affrontent souvent en réalité. A-t-il pu le faire ?

Quel est le responsable ?

Je ne me prononce pas. Mais, monsieur le ministre, sur ces points comme en ce qui concerne les textes et l'échéance des réalisations, je vous demande de nous apporter quelques réponses précises. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Voisin, dernier orateur inscrit pour la présente séance.

M. André Voisin. Mesdames, messieurs, à la suite des mesures prises pour l'application du plan d'assainissement financier, tous les projets ont été bloqués et non pas seulement depuis le 12 septembre. En effet, le contrôleur financier de l'éducation nationale étant en vacances, les projets sont en fait bloqués depuis le 1^{er} août.

Vous avez parlé de déblocage. J'ose espérer qu'il sera total en ce qui concerne votre ministère, mais ce qui est nécessaire, c'est d'accorder une priorité absolue à l'éducation nationale et de donner des ordres très précis pour que soit autorisée à nouveau la sortie des projets sans limitation de leur montant.

Le danger du blocage, c'est de retarder l'exécution de ces projets pour la rentrée de 1964, car après l'autorisation du contrôleur financier, étant donné les délais d'adjudication, l'exécution de ces projets ne pourra pas démarrer avant février 1964. En fait, ce blocage nous aura fait subir quatre mois de retard.

S'il s'agit d'enrayer la hausse des prix, monsieur le ministre, il existe un moyen, c'est d'accélérer le règlement aux entreprises au fur et à mesure des travaux, en un mot, d'être un bon payeur. Vous obtiendrez ainsi, soyez-en persuadé, plus de 10 p. 100 de rabais. Présentement, les entreprises doivent attendre leurs règlements pendant des mois. Si vous donnez plus de souplesse aux règles de paiement afin que les entreprises reçoivent leur dû régulièrement, étant donné que les agios payés par elles dépassent largement 10 p. 100, je suis persuadé que vous obtiendrez un rabais important.

Décentralisez, assouplissez des règlements-vieux de vingt-cinq ans, en un mot agissez d'une manière et avec des méthodes dynamiques et n'imposez pas, pour les constructions scolaires, de nombreux avis de commissions départementales, régionales, nationale, des autorisations diverses et des signatures qui paralysent l'action que vous voulez mener et que l'Assemblée tout entière considère comme prioritaire.

Je sais, monsieur le ministre, que c'est votre désir. C'est aussi le souhait de votre majorité.

Dans un ordre d'idées très différent, je souhaiterais aussi, monsieur le ministre, que vous puissiez vous pencher sur le sort des pensionnaires. En effet, les jeunes gens et jeunes filles qui sont pensionnaires le sont pour des raisons diverses, mais très souvent pour des questions d'éloignement. Ces enfants ne participent que de temps en temps à la vie familiale et les règles de sorties des établissements du second degré varient d'un établissement à l'autre.

Ne vous paraît-il pas raisonnable et souhaitable, sous réserve des questions de discipline et de travail, que les pensionnaires, si les parents le désirent, puissent sortir tous les samedis et rentrer le dimanche ou le lundi matin ? Est-il normal, à notre époque moderne, de garder quinze jours éloignés de leur famille des enfants ou des jeunes gens de dix-huit ans ou de leur imposer des promenades en rang par deux dans des sorties sans intérêt ?

Dans les grandes villes, facilitez les sorties le samedi après-midi afin que les enfants puissent aller prendre l'air ou simplement faire les achats nécessaires avec leurs parents.

La vie moderne a modifié les conditions de travail des parents. Faites en autant pour celles des enfants. Cette question semblera peut-être de peu d'importance à certains. Mais la vie de famille est chose si précieuse que tout doit être tenté pour la favoriser. Je le répète, pour l'instant, chaque établissement a des règles particulières. Dans une famille comprenant garçons et filles, il arrive que les heures de sortie ne concordent pas. Il serait pourtant si facile de donner quelques instructions pour éviter ces inconvénients. C'est le souhait de nombreuses familles et j'espère, monsieur le ministre, que vous vous emploierez à le satisfaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures quinze, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de la discussion de la 4^e deuxième partie du projet de loi de finances pour 1964 (n° 549) (rapport n° 568 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Education nationale (*suite*) :

Education nationale et services communs. — (Annexe n° 11. — M. Chapalain, rapporteur spécial ; avis n° 600 de M. Poirier au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Constructions scolaires. — (Annexe n° 11. — M. Weinman, rapporteur spécial ; avis n° 586 de M. Richet au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 600 de M. Meunier au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Jeunesse et sports. — (Annexe n° 11. — M. Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 600 de M. Flornoy au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Caisse nationale d'épargne. — (Annexe n° 33. — M. Alduy, rapporteur spécial) ;

Monnaies et médailles. — (Annexe n° 31. — M. Baudis, rapporteur spécial).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.